

*propositions*

Collection créée par François Recanati

### LES ÉCHELLES ARGUMENTATIVES

À quelles conditions peut-on, dans un discours réel, utiliser un énoncé comme argument en faveur d'un autre ? La réponse semble aller de soi, au moins si l'on assimile l'argumentation à une espèce de raisonnement – peut-être lâche et flou, mais analogue en son fond à la démonstration étudiée par les logiciens. Dans ce cas, l'enchaînement des énoncés se fonde sur les informations qu'ils véhiculent, sur ce qu'ils disent de la réalité. C'est justement l'inverse que veut montrer la théorie des échelles argumentatives. Selon elle, la structure des énoncés, au sens le plus étroitement grammatical du terme, contient, indépendamment des informations qu'ils donnent, des indications sur le type de conclusions qu'ils peuvent servir. Le sens même de nos paroles doit alors être vu comme étant, de façon intrinsèque, un moyen pour orienter le discours de l'autre, l'intention de dire ne se distinguant pas de l'intention de faire dire. Ce qui fait triompher le structuralisme là où on l'attend le moins, en sémantique : la valeur sémantique d'un énoncé est constituée par allusion à la possibilité d'un autre énoncé – l'énoncé de l'Autre.

ISBN 978-2-7073-0310-3



9 782707 303103

AUX ÉDITIONS DE MINUIT

12,90 €

OSWALD DUCROT

OSWALD DUCROT

LES ÉCHELLES ARGUMENTATIVES

MINUIT

# LES ÉCHELLES ARGUMENTATIVES

*propositions*



LES ÉDITIONS DE MINUIT

LES ÉCHELLES  
ARGUMENTATIVES

CE LIVRE EST EN VENTE  
à La Librairie Livre Service  
2015 - 2016  
Tél.: 0522.26.20.72 / 0522.47.33.89  
Fax: 0522.29.95.42 - Casablanca  
[www.livreservice.com](http://www.livreservice.com)

OSWALD DUCROT

OUVRAGES D'OSWALD DUCROT



LES MOTS DU DISCOURS (en collaboration), 1980.

LES ÉCHELLES ARGUMENTATIVES, 1980.

LE DIRE ET LE DIT, 1984.

LOGIQUE, STRUCTURE, ÉNONCIATION, 1989.

*chez d'autres éditeurs*

LE STRUCTURALISME EN LINGUISTIQUE, Coll. « Points », Le Seuil, 1973 (déjà publié en 1968 dans QU'EST-CE QUE LE STRUCTURALISME ?, ouvrage collectif).

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DES SCIENCES DU LANGAGE (en collaboration avec T. Todorov), Le Seuil, 1972.

DIRE ET NE PAS DIRE, Hermann, 1972.

LA PREUVE ET LE DIRE, Mame, 1973.

L'ARGUMENTATION DANS LA LANGUE (en collaboration avec J.-C. Anscombe), Mardaga, Bruxelles, 1983.

NOUVEAU DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DES SCIENCES DU LANGAGE (dir. Oswald Ducrot et Jean-Marie Schaeffer), Le Seuil, 1995, « Points essais », 1999.

# LES ÉCHELLES ARGUMENTATIVES



LES ÉDITIONS DE MINUIT

## ARGUMENTATION ET RAISONNEMENT

Au cours d'un exposé sur la notion d'argumentation, il m'est arrivé, un jour, de mettre en parallèle les deux énoncés :

- (a) Il n'a pas lu tous les romans de Balzac.
- (b) Il a lu quelques romans de Balzac.

Ma thèse était — et est encore — que le premier, (a), est nécessairement orienté vers une conclusion négative du type *La personne en question connaît mal Balzac*. Le second énoncé est au contraire, selon moi, orienté vers une conclusion positive, du type *La personne en question connaît Balzac*.

Pour mettre à l'épreuve ma description, un psychologue de l'assistance — on ne se méfie jamais assez des psychologues — organisa peu après un test. L'enquêteur posait notamment à ses cobayes, des étudiants en linguistique, la question suivante : « Vous désirez un renseignement sur tel ou tel épisode particulier de *La Comédie humaine*, et, pour l'obtenir, vous avez le choix entre deux informateurs A et B. De A on vous a dit (a), et de B on vous a dit (b). Lequel des deux informateurs allez-vous choisir ? ». Sans hésiter, les personnes interrogées optèrent pour A. Et on les comprend. Quelqu'un dont on dit qu'il n'a pas lu tous les romans doit en avoir lu quand même un bon nombre ; celui, au contraire, dont on dit seulement qu'il en a lu quelques-uns ne doit pas en avoir lu beaucoup. La psychologie semble donc démentir formellement ce que je présente comme un résultat linguistique : pour moi, je le rappelle, c'est (b) qui est orienté vers une conclusion positive relativement aux connaissances balzaciennes de la personne dont il s'agit ; (a) est, lui, orienté vers une conclusion d'ignorance.

Je vois au moins deux manières de répondre — avec plusieurs années de retard — à une telle objection, et à toutes celles, analogues, qu'on peut tirer de l'effet psychologique des énoncés. La mauvaise, de mon point de vue, consisterait à s'en prendre aux sujets interrogés, piètres linguistes qui auraient confondu le sens littéral d'un énoncé et la valeur

de son énonciation dans une situation donnée. Il suffirait donc de les remettre dans le droit chemin, en leur annonçant ce qui est considéré de nos jours comme le b-a-ba de la sémantique dite « logique » :

« Si, en disant (a), on donne à entendre que A a lu une bonne partie de *La Comédie humaine*, ce n'est pas en vertu de ce que dit, par lui-même, l'énoncé (a). Supposons en effet que A ait lu un seul, voire qu'il n'ait lu aucun roman de Balzac : il serait encore vrai, dans ce cas, et même particulièrement vrai, qu'il ne les a pas tous lus. Donc (a), en lui-même (c'est-à-dire selon son sens littéral), ne donne aucune raison de penser que A soit lecteur de Balzac. Un bon linguiste aurait ainsi choisi B, dont (b) assure qu'il a lu au moins deux romans — ce qui est toujours ça —, sans exclure d'ailleurs qu'il en ait lu beaucoup, peut-être même qu'il les ait tous lus.

Ce qui a pu amener à faire l'autre choix, en répondant au test, c'est que, négligeant le sens littéral, on a considéré les conditions externes qui conduisent à dire soit (a), soit (b). Car il serait effectivement quelque peu déplacé — ce serait presque tricher — d'énoncer (a) si l'on pense que A a lu peu de romans : plus honnête serait de donner toute l'information que l'on possède, et de dire franchement : *Il n'a guère lu de Balzac*. De même, on tromperait son monde en énonçant (b) si l'on sait que B est un balzacien fervent. Le plus élémentaire souci d'être coopératif avec son interlocuteur ordonnerait de dire tout ce que l'on sait, et d'affirmer : *Il a beaucoup lu Balzac*. Conclusion : le malencontreux résultat de l'expérience tient à ce qu'on a négligé les consignes formulées dans le test — qui demandait de se fonder sur les énoncés et non pas de tirer des conclusions psychologiques à partir du comportement de l'énonciateur. »

Si une réponse de ce genre m'est interdite, c'est qu'elle recourt à une opposition entre le sens de l'énoncé et la valeur de l'énonciation, autrement dit, entre la sémantique et la pragmatique. Or je refuse cette opposition. Bien plus, la théorie de l'argumentation et des échelles argumentatives est précisément destinée à appuyer ce refus, en montrant que le sens d'un énoncé, même si l'on donne au mot *sens* l'acception la plus étroite, la plus grammaticale, ne peut se décrire sans référence à certaines intentions d'énonciation. Selon cette théorie, il est même impossible d'isoler une partie

quelconque du sens qui ne soit pas déjà marquée par la fonction énonciative : le dire est inscrit dans le dit. Il serait donc attristant, pour sauver une telle théorie, d'adopter l'attitude qu'elle veut au contraire éliminer. Il serait en tout cas paradoxal de soutenir le rôle fondamental, constitutif, de l'énonciation avec les arguments de ceux qui limitent son domaine, et la font intervenir seulement après coup<sup>1</sup>, pour atténuer, renforcer, compléter ou modifier des indications que l'énoncé porterait, indépendamment d'elle, dans son « sens littéral ».

C'est donc d'une façon toute différente que j'essaierai de concilier la théorie argumentative et le test « psychologique » qu'on lui oppose. Au lieu de contester la validité des réponses des sujets questionnés, c'est la question elle-même que je mettrai en cause, ou plus exactement sa pertinence. On demandait, étant donné les informations apportées par deux énoncés, lequel des deux autorisait le plus une certaine conclusion. Or c'est à coup sûr l'énoncé

(a) Il n'a pas lu tous les romans de Balzac.

qui incite le plus à l'optimisme en ce qui concerne la connaissance que la personne en question peut avoir de l'œuvre balzacienne, et il était parfaitement raisonnable de choisir A. Voilà le fait que je dois rendre compatible avec l'idée, essentielle pour la théorie argumentative, que (a) argumente contre cette conclusion optimiste — conclusion qui serait au contraire servie (quoique assez faiblement) par l'énoncé

(b) Il a lu quelques romans de Balzac.

L'apparente contradiction tient, selon moi, à ce que la théorie et le test ne concernent pas en fait le même objet. Ce dont parle la théorie, c'est de la mise en œuvre des énoncés dans un discours, et non pas des informations qu'ils apportent indépendamment de tout discours. Le point essentiel, dans cette perspective, c'est qu'on peut, ayant énoncé (b), le faire suivre d'une conclusion comme *Il te donnera peut-être le renseignement que tu désires*. Or il est rigoureusement impossible d'introduire cette conclusion, ou une

1. Le refus d'éliminer l'argumentation au profit des lois de discours n'implique pas que je renonce systématiquement à recourir à de telles lois. Mais je les applique à une description linguistique qui est déjà elle-même de type argumentatif. Cf. ici même, p. 34-5.

conclusion analogue, à partir de (a), de l'enchaîner avec l'énoncé (a) dans un discours effectif. En disant (a), on situe au contraire sa parole dans une visée opposée, on la donne comme servant à mettre en doute, ou au moins à limiter, les compétences de la personne dont on parle. Le point remarquable est justement que l'énoncé donnant les informations les moins optimistes est cependant le seul des deux qui puisse, dans la parole, être mis au service d'une conclusion optimiste. On voit ainsi pourquoi le test n'atteint pas la théorie qu'il est censé mettre à l'épreuve. Le test concerne les conclusions que l'on peut tirer d'un énoncé, c'est-à-dire la façon dont on peut *raisonner* à partir d'un énoncé ; la théorie, elle, concerne la façon dont on peut employer l'énoncé dans un *discours argumentatif*.

Telle est la distinction que je voulais mettre en évidence, en prenant pour prétexte la discussion d'une « expérimentation psycholinguistique ». Pour moi, raisonnement et argumentation relèvent de deux ordres tout à fait différents, l'ordre de ce qu'on appelle habituellement « logique », et l'ordre de ce que j'appellerai « discours ».

Un raisonnement, un syllogisme par exemple, ne constitue pas un discours, au sens fort que je donne à ce terme. Les énoncés dont se compose un raisonnement sont indépendants les uns des autres — dans la mesure où chacun parmi eux est censé exprimer une certaine « proposition », c'est-à-dire désigner un certain état du monde (ou un ensemble d'états) présenté soit comme réel soit comme virtuel. C'est pourquoi, dans un raisonnement, l'enchaînement des énoncés n'est pas fondé sur les énoncés eux-mêmes mais sur les propositions véhiculées par eux, sur ce qu'ils disent ou supposent du monde. Si l'on conclut l'énoncé *Y* de l'énoncé *X*, c'est qu'ils expriment respectivement les états de choses *y* et *x*, et que l'état *x* rend nécessaire ou probable l'état *y*. Dans le test que j'ai discuté, les sujets interrogés étaient invités à raisonner. Et, de fait, ils ont cherché quelles conséquences peuvent avoir les états de choses représentés par les énoncés qu'on leur soumettait. S'ils ont choisi l'informateur *A*, c'est que le renseignement donné sur lui, dans l'énoncé (a), laisse augurer qu'il a plus de chances que *B*, tel qu'on le connaît d'après (b), de fournir l'information qu'on lui demande.

La situation est tout à fait différente quand il s'agit d'un

discours. Là l'enchaînement des énoncés a une origine interne, il est fondé sur la nature même de l'énoncé, ou, si l'on préfère, sur son sens, et non pas sur l'état du monde auquel il renvoie. Or le thème central de la théorie argumentative est que le sens d'un énoncé contient une allusion à son éventuelle continuation : il lui est *essentiel* d'appeler tel ou tel type de suite, de prétendre orienter le discours ultérieur dans telle ou telle direction. S'il est argumentatif, ce n'est pas seulement par ce qu'il dit sur le monde, mais par ce qu'il est, si on le considère en lui-même. Certes, on ne saurait prévoir ce qui va effectivement lui faire suite : peut-être le silence, ou une fin de non-recevoir, ou un coup de poing. Mais il a une suite « prétendue », celle qu'il *donne* comme sa raison d'être, et celle-ci est autant en lui que hors de lui. Par là, la théorie argumentative se relie à la théorie générale que j'ai appelée « structuralisme du discours idéal », selon laquelle une entité linguistique tire toute sa réalité du discours où elle prend place — non pas de celui auquel elle est empiriquement incorporée, mais de celui qu'elle exige, qu'elle revendique. Et c'est cette revendication qui la constitue.

Du même coup, la théorie argumentative se relie, ainsi que l'a montré E. Eggs<sup>2</sup>, à la rhétorique aristotélicienne des *Topiques*. Aristote fait une liste de démarches qui passent pour conclusives, sans correspondre pour autant aux critères du raisonnement logique. Il s'agit de relations entre énoncés, relations que le bon sens d'une époque tient pour vraisemblables : on peut influencer des juges ou des électeurs en disant ceci pour montrer cela. Dans la mesure où ces relations ne sont pas fondées sur une rationalité extérieure, on peut les considérer comme constitutives des énoncés qu'elles mettent en rapport : certains énoncés se caractérisent, dans une société donnée, par le pouvoir qui leur est reconnu d'orienter vers certains autres.

Les recherches concernant ce que Jean-Claude Anscombe et moi nous avons appelé « l'argumentation dans la langue » visent à étendre cette thèse au-delà des lieux communs catalogués par la rhétorique. Selon nous, tous les énoncés d'une langue se donnent, et tirent leur sens du fait qu'ils se donnent,

2. Cf. E. Eggs : *Die Rhetorik des Aristoteles, ein Beitrag zur Argumentations-theorie und zur Syntax von komplexen Sätzen*, thèse présentée à la Freie Universität de Berlin-Ouest, 1977.

comme imposant à l'interlocuteur un type déterminé de conclusions. Toute parole, au fond d'elle-même, est publicitaire. Elle n'est pas publicitaire seulement par le fait qu'elle véhicule certaines informations qui se trouvent autoriser certaines conclusions. Elle est publicitaire par le fait que sa valeur interne se confond avec la suite qu'elle réclame. Ce qu'elle veut dire, c'est ce qu'elle veut faire dire à l'autre. Ainsi nos énoncés se présentent, indépendamment même de leur aptitude à fonder un raisonnement, comme l'origine ou le relais d'un discours argumentatif<sup>3</sup>.

C'est dans *La preuve et le dire* (Editions Mame, 1973), ouvrage consacré, d'une façon générale, aux rapports entre la logique et le langage, que j'ai présenté pour la première fois ma conception de l'argumentation. Cet ouvrage étant actuellement épuisé et ne pouvant être réédité dans sa totalité, je redonne ici, avec quelques corrections de forme, la partie qui concernait ce thème, en lui conservant son titre, *Les échelles argumentatives*. J'y ajoute — c'est l'annexe 2 du présent livre — un exemple supplémentaire, emprunté à un article récent. Quant aux annexes 3 et 4, elles reproduisent, légèrement modifiées, deux analyses de textes qui constituaient les chapitres 9 et 11 de *La preuve et le dire*. Il s'agit de textes de Pascal et de Montesquieu, présentés par leurs auteurs mêmes comme des *raisonnements*. Leur étude me paraît utile pour faire apparaître, par contraste, ce que je désigne comme *argumentation*.

L'étude de l'argumentation relève de ce que j'appelais, dans *La preuve et le dire*, la recherche d'une « logique du langage », c'est-à-dire de règles internes au discours, et commandant son enchaînement. L'étude des raisonnements appartient, elle, à un autre ensemble de recherches, également possibles et légitimes, sur le thème « Logique et langage ». Il ne s'agit plus d'une étude interne de la langue, mais d'une confrontation entre une langue naturelle et tel ou tel langage

3. Sur les récents développements techniques de la théorie argumentative, on peut consulter divers articles de J.-C. Anscombe et O. Ducrot : « L'argumentation dans la langue », *Langages*, juin 1976, 42, p. 5-27, « Echelles implicatives, échelles argumentatives et lois de discours », *Semantikos*, vol. 2, 1978, p. 43-65, « Lois logiques et lois argumentatives », *Le Français moderne*, vol. 46, 1978, p. 347-357 et vol. 47, 1979, p. 35-52.

artificiel déjà mis au point par les logiciens, confrontation destinée à faire apparaître des convergences et des divergences entre les deux systèmes. Particulièrement fructueux me semble, à ce point de vue, l'effort pour retrouver, derrière des raisonnements effectivement produits dans des textes littéraires, politiques, publicitaires, les schémas d'inférence traditionnellement reconnus valides par les logiciens. L'important, dans ces recherches, n'est d'ailleurs pas de savoir si elles peuvent ou non aboutir (elles peuvent toujours aboutir si l'on y met le prix) mais de déterminer le coût exact de leur réussite, les biais qu'elles imposent dans la lecture, ce qu'elles obligent à introduire dans les textes (sous forme de prémisses implicites), ce qu'elles obligent à négliger, c'est-à-dire tout ce qu'on doit tenir pour des variantes stylistiques liées à l'expression, autrement dit, à l'habillage linguistique des propositions. On peut alors mesurer tout ce qui, dans le discours, reste argumentatif, en d'autres termes, tout ce qui est fondé de façon purement interne et appuyé sur le simple fait du discours. On le mesure en effet d'autant mieux que l'on considère des discours qui semblent s'astreindre à raisonner, à fonder l'enchaînement de leurs énoncés sur des relations étrangères au discours lui-même, et censées relier les propositions qu'il véhicule.

Paris, mai 1980

## LES ECHELLES ARGUMENTATIVES

### *Définitions.*

Depuis qu'ont paru les articles de Benveniste sur la subjectivité dans le langage<sup>1</sup>, toute une tendance s'est développée, à l'intérieur de la sémantique linguistique, qui vise à introduire dans la langue elle-même un certain nombre de phénomènes liés à l'énonciation et relégués auparavant dans la parole. Les thèses présentées ici s'inscrivent dans cette ligne. Nous partirons de la remarque, banale, que beaucoup d'actes d'énonciation ont une fonction argumentative, qu'ils visent à amener le destinataire à une certaine conclusion, ou à l'en détourner. Moins banale peut-être est l'idée que cette fonction a des marques dans la structure même de la phrase : la valeur argumentative d'un énoncé n'est pas seulement une conséquence des informations apportées par lui, mais la phrase peut comporter divers morphèmes, expressions ou tournures qui, en plus de leur contenu informatif, servent à donner une orientation argumentative à l'énoncé, à entraîner le destinataire dans telle ou telle direction<sup>2</sup>.

Un certain nombre de phénomènes linguistiques de cet ordre ont déjà été reconnus. Ainsi, pour décrire la conjonction *puisque*, on doit signaler qu'en disant *A puisque B* je ne me contente pas d'informer le destinataire que le contenu *A* est nécessairement impliqué par le contenu *B*. Mais, prenant acte du fait qu'il admet *B*, et me référant à l'implication de *A* par *B*, je le somme d'admettre *A*. Il est donc insuffisant de dire que *puisque*, vu sa signification, peut être utilisé pour accomplir l'acte d'argumenter. En réalité, sa signification est de servir à accomplir cet acte (c'est même là sa spécificité par rapport à *si* ou à *parce que*). De même, on ne saurait comprendre le rôle de la conjonction *mais* si on dit seu-

1. *Problèmes de linguistique générale*, 1966, 5<sup>e</sup> section. Voir aussi : « L'appareil formel de l'énonciation », *Langages*, n° 17, 1970, p. 12-18.

2. En utilisant la terminologie d'Austin, on pourrait parler d'un acte illocutoire d'argumentation.

lement qu'elle signale l'opposition des deux propositions qu'elle conjoint. Pour cette raison, nous avons proposé de décrire *A mais B* comme « *A*, tu as tendance à tirer de *A* une certaine conclusion *r* ; il ne le faut pas, car *B*, aussi vrai que *A*, suggère la conclusion *non-r* ». Ainsi, l'énoncé *A mais B* suppose que, dans l'esprit des interlocuteurs, il y a au moins une proposition *r*, pour laquelle *A* est un argument, et *B*, un contre-argument. Autrement dit, l'énoncé contient en lui-même une allusion à une caractérisation argumentative des propositions qui le constituent. Certes, cette caractérisation peut varier de locuteur à locuteur, selon les situations de discours (personne ne saurait dire quelle est la conclusion *r* suggérée par *A* et démentie par *B*). Mais, ce qui est prévisible à partir de la phrase, c'est qu'il existe une telle caractérisation : il est prévisible que *A* et *B* ne sont pas présentés pour eux-mêmes, mais orientés vers la démonstration d'autre chose : leur utilisation argumentative fait partie de la valeur propre de la phrase<sup>3</sup>.

Un dernier exemple, que je présente en deux mots, car tout l'article en sera le commentaire. Une étude récente de J. C. Anscombe<sup>4</sup> a fait apparaître l'impossibilité de donner une description purement informationnelle à un énoncé comme *Même Pierre est venu*. *Même* ne se contente pas, en effet, d'ajouter à l'information « Pierre est venu », une autre information du type « La venue de Pierre était improbable ». Le fait fondamental, pour Anscombe, c'est qu'on ne saurait dire *Même Pierre est venu* si l'on n'a pas l'intention d'utiliser cette venue pour prouver quelque chose (par exemple, le succès d'une réunion). Il est essentiel à *même* que la proposition où il est inséré soit utilisée comme un argument — argument présenté comme fort, et éventuellement, dans certains contextes, comme décisif. Si l'analyse de Anscombe est exacte, l'adverbe *même*, de façon plus directe encore que *mais*, témoignerait que l'utilisation argumentative de la langue, loin de lui être surajoutée, est inscrite en elle, est prévue dans son organisme interne. Nous allons essayer de donner une forme plus générale à cette idée, en utilisant

3. Cf. O. Ducrot, *Dire et ne pas dire*, Hermann, 1972, p. 128.

4. « Même le roi de France est sage », *Communications*, n° 20, 1973, p. 40-82.

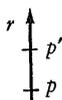
d'ailleurs pour cela certaines propriétés caractéristiques de *même*.

La première notion à définir est celle de *classe argumentative* (par abréviation : C. A.). Nous dirons qu'un locuteur — en entendant par ce mot un sujet parlant inséré dans une situation de discours particulière — place deux énoncés *p* et *p'* dans la C. A. déterminée par un énoncé *r*, s'il considère *p* et *p'* comme des arguments en faveur de *r*. Supposons, par exemple, que la venue de Pierre et celle de Paul me semblent, l'une et l'autre, accréditer la conclusion *La réunion a été un succès*. Dans ce cas, on dira que, pour moi, les énoncés *Pierre est venu* et *Paul est venu* appartiennent à la C. A. déterminée par *La réunion a été un succès*.

Telle qu'elle vient d'être définie, la notion de classe argumentative est entièrement relative, on l'aura noté, à une conclusion particulière et à un locuteur déterminé (ce dernier étant lui-même défini non seulement par son identité personnelle mais par la situation, tant idéologique que sociologique ou spatio-temporelle, dans laquelle il parle). Tout en admettant que la venue de Pierre et celle de Paul favorisent l'une et l'autre la conclusion que la réunion a été réussie, je peux penser que la première seule marque le caractère sérieux de cette même réunion. Et peut-être que, pour quelqu'un d'autre (ou pour moi-même dans d'autres circonstances), le jugement serait différent. Les pages qui suivent ont pour objectif d'arriver, à partir de cette définition volontairement restrictive, à des affirmations absolues, valables pour tout locuteur et pour toute conclusion.

Une deuxième remarque, à propos de la définition précédente. Nous avons exigé seulement que *A* et *B* soient tenus pour des *arguments* en faveur de *r*, ou, encore, qu'ils accréditent *r*. Autrement dit, nous ne demandons pas qu'ils soient (ni même qu'ils soient considérés comme) des preuves. Il est essentiel en effet, pour la suite du développement, de distinguer argument et preuve. On peut tenir *r* pour un argument sans le tenir cependant pour un argument décisif. Il peut accréditer une conclusion sans l'imposer. Cette distinction va nous permettre d'envisager un ordre parmi les arguments, en parlant d'arguments plus forts et plus faibles que d'autres. Tel sera l'objet de la définition qui suit.

Supposons qu'un locuteur place  $p$  et  $p'$  dans la C. A. déterminée par  $r$ . Nous dirons qu'il tient  $p'$  pour un *argument supérieur* à  $p$  (ou plus fort que  $p$ ) par rapport à  $r$ , si, aux yeux de ce locuteur, accepter de conclure de  $p$  à  $r$  implique qu'on accepte de conclure de  $p'$  à  $r$ , la réciproque n'étant pas vraie. Autrement dit,  $p'$  est, pour moi, plus fort que  $p$  relativement à  $r$ , si, de mon point de vue, se contenter de  $p$  comme preuve de  $r$  entraîne qu'on se contente aussi de  $p'$ , mais non pas l'inverse. Dans la mesure où une C. A. comporte une telle relation d'ordre, nous l'appelons « échelle argumentative » (E. A.). Et nous la représentons par le schéma :



Dès cette deuxième définition, la théorie esquissée ici peut recevoir une application linguistique : elle nous permet en effet de formuler une description, partielle au moins, de *même*. Énoncer une phrase du type  $p$  ou (et) *même*  $p'$ , c'est toujours présupposer qu'il existe un certain  $r$ , déterminant une échelle argumentative où  $p'$  est supérieur à  $p$ . En disant de quelqu'un *Il a le doctorat de troisième cycle, et même le doctorat d'Etat*, je présuppose qu'une certaine conclusion (par exemple, la compétence du personnage, ou son conformisme), peut être accréditée à la fois par ces deux titres, et plus par le second que par le premier.

Il nous semble utile de signaler la différence entre l'ordre argumentatif, attesté par *même*, et l'ordre logique, attesté par exemple par *à plus forte raison, a fortiori*. Soit l'énoncé  $p'$  et *a fortiori*  $p$  : *Il a le doctorat d'Etat, a fortiori le troisième cycle*. L'emploi d'un tel énoncé ne suppose pas que les deux diplômes aient une orientation argumentative commune. Peut-être même le locuteur s'intéresse-t-il seulement au fait que la personne dont on parle a le doctorat de troisième cycle. Tout ce qui est dit, c'est que le premier titre implique le second, la réciproque n'étant pas sûre (l'énoncé en question est donc hors de propos seulement si le doctorat d'Etat est indépendant du troisième cycle). Ainsi, les conditions d'emploi de *a fortiori* peuvent se décrire en termes de conditions de vérité : il faut que  $p'$  ne puisse pas être vrai sans  $p$ . Quand

on passe à *même*, des conditions d'un tout autre ordre interviennent. Pour pouvoir dire *p et même p'*, il faut que  $p$  et  $p'$  soient orientés vers une conclusion identique, et que  $p'$  y conduise mieux que  $p$ . Dans les deux cas, il y a bien une relation entre les informations apportées par les énoncés ; mais cette relation, présentée comme purement factuelle dans le premier cas, passe nécessairement, dans le second, par les intentions argumentatives de celui qui parle.

Cette distinction entre les deux ordres n'implique d'ailleurs pas, signalons-le rapidement, qu'ils soient sans rapports. Bien plus, une fois faite, la distinction rend possible de formuler avec précision, et même de prévoir, certaines relations entre les types de phénomènes distingués. Supposons que je dise *Pierre et même Paul sont venus* et que mon énonciation ait pour but de montrer, non pas que la réunion a été réussie, mais qu'elle était attirante, qu'elle avait éveillé beaucoup d'intérêt. (Une paraphrase serait : *Le programme était si prometteur que Pierre et même Paul sont venus*.) Dans ce cas, ce qui rend la venue de Paul un meilleur argument, c'est sans doute que Paul avait plus de raisons que Pierre de ne pas venir (Paul est un homme occupé, qui ne sort jamais : pour qu'il se soit déplacé, il faut donc que la réunion ait beaucoup promis). Et, par suite, on peut dire que la venue de Paul implique celle de Pierre, qui se dérange plus facilement, et pour des occasions moins exceptionnelles. Il est donc prévisible que, si l'on accepte d'employer l'énoncé comportant *même* (avec l'intention argumentative que nous avons supposée), on acceptera aussi de dire *Paul est venu, et à plus forte raison Pierre*. Et, inversement, si l'on emploie ce dernier énoncé en fondant l'implication sous-jacente sur le fait que Paul est moins mondain, on doit être prêt aussi à utiliser le premier (si l'on admet de donner pour  $r$  à celui-ci le caractère prometteur du programme). De telles considérations devraient être généralisées et présentées de façon plus systématique. Elles introduiraient alors, nous semble-t-il, à un domaine de recherche intéressant, qui concerne les rapports entre logique et argumentation — mais qui exige d'abord la délimitation des deux ordres.

Après deux premières définitions, l'une et l'autre relatives à un locuteur et à une conclusion, nous tenterons maintenant

d'arriver à un concept plus général, ne concernant plus les actes d'énonciation mais les phrases. Nous dirons que la phrase  $p'$  est plus forte que  $p$  si toute classe argumentative contenant  $p$  contient aussi  $p'$ , et si  $p'$  y est chaque fois supérieure à  $p$ . On représente la situation par le schéma :



Une telle définition peut sembler si exigeante qu'elle n'a guère de chances d'être satisfaite par aucun couple de phrases réelles. Et, de fait, pour tous les candidats que nous allons proposer, il sera sans doute toujours possible d'objecter quelque contre-exemple. Nous croyons cependant que l'utilité de la notion présentée ici suffit à justifier que l'on néglige ces contre-exemples — tout en se donnant comme objectif ultérieur de les éliminer en reformulant la définition de façon plus nuancée.

Un premier type de phrases entre lesquelles il y a, selon nous, une relation argumentative constante, peut être construit à partir de l'adverbe *presque*. Soit  $p'$  une phrase. Convenons d'appeler *presque p'* la phrase obtenue en modifiant à l'aide de *presque* le prédicat de  $p'$  (cette opération pouvant nécessiter éventuellement, certains ajustements syntaxiques). Nous croyons pouvoir poser comme une loi que  $p'$  est plus forte que *presque p'* (c'est-à-dire que tout locuteur qui utilise *presque p'* comme un argument en faveur d'une certaine conclusion considérerait  $p'$  comme un argument encore plus fort pour cette même conclusion). Si, pour montrer l'inanité d'un discours, je le déclare « presque digne d'un académicien », je considérerais certainement comme un argument encore meilleur le fait qu'il en est digne : un indice linguistique en serait que je peux dire : *Il est presque digne d'un académicien, il en est même tout à fait digne*. Et un ordre identique se retrouverait — là est le point important — si je considérais les discours d'académie comme un modèle de valeur littéraire.

On objectera peut-être, à titre de contre-exemple, que si l'on m'annonce *Pierre était presque en retard*, je peux conclure *Donc il était à l'heure*, conclusion à coup sûr impossible à partir de *Pierre était en retard*. Mais, dans ce cas, on notera

qu'un changement d'interlocuteur est absolument indispensable. Un locuteur ne peut pas donner *Il était presque en retard* comme argument pour *Il était à l'heure*. Si l'on emploie le premier énoncé, c'est pour montrer, par exemple, que la personne en question ne s'est pas pressée, ou qu'elle se moque de l'exactitude, toutes conclusions qu'autoriserait encore plus l'énoncé amputé de *presque*, à savoir *Il était en retard*.

Bien sûr, cette réponse elle-même n'est pas tout à fait satisfaisante. On fera observer, en effet, que, dans certains cas, il arrive de dire *Je suis presque en retard* pour faire remarquer qu'on est, tout compte fait, à l'heure, intention argumentative qui serait à coup sûr impossible sans le *presque*. La seule façon de nous débarrasser de l'objection est de recourir à la distinction entre signification littérale et sous-entendu, en étendant cette distinction au problème de la valeur argumentative<sup>5</sup>. La définition commentée ici se situe au niveau de la signification littérale. Si pour nous  $p'$  est argumentativement plus forte que *presque p'*, cette situation respective des deux phrases est présentée comme faisant partie de leur valeur intrinsèque, avant toute utilisation rhétorique. Maintenant, il se trouve que *Je suis presque en retard* comporte aussi, dans sa signification littérale intrinsèque, le présupposé *Je ne suis pas en retard*. Or il est possible, au niveau rhétorique, que l'énoncé soit utilisé comme affirmation de son présupposé<sup>6</sup>. La valeur argumentative de *Je suis presque en retard* s'identifie alors, à ce niveau rhétorique, à celle que posséderait, au niveau littéral, *Je ne suis pas en retard*. Mais la définition que nous construisons concerne seulement, il faut le répéter, la valeur argumentative littérale des énoncés concernés.

Tel qu'il vient d'être présenté, le comportement de *presque* est tout à fait opposé à celui de *à peine*. Car *presque p'* et *à peine p'* appartiennent rarement à la même classe argumen-

5. Ce qui suit applique donc au problème de la valeur argumentative la théorie des deux composants, présentée dans *Dire et ne pas dire*, chap. 4. La signification littérale des énoncés, telle qu'elle est engendrée par le composant linguistique, devrait indiquer, le cas échéant, à quelles échelles argumentatives ils appartiennent : leur valeur littérale comporte, comme partie intégrante, leur situation par rapport aux autres énoncés de la même échelle.

6. Voir « Le roi de France est sage », *Etudes de linguistique appliquée*, 1966, p. 39-47, et *La preuve et le dire*, Mame, 1973, chap. 12.

tative (définie par une conclusion et un locuteur donnés). Si *presque en retard* est donné comme indice de négligence, à *peine en retard*, dans le même contexte, serait donné comme indice de bonne volonté (en mettant de côté, bien sûr, les effets d'ironie, que nous tenons pour des sous-entendus rhétoriques, étrangers à la signification littérale). Ce phénomène nous semble d'autant plus intéressant que le fait extérieur décrit par *presque en retard* constitue, en lui-même, une preuve de négligence bien moins grave que le fait décrit par *à peine en retard*. Ce qui n'empêche pas que les expressions françaises en question présentent les faits avec des orientations argumentatives inverses de celles que laisse prévoir leur réalité objective. On saisit à plein, sur cet exemple, l'indépendance de la présentation argumentative par rapport à l'information présentée<sup>7</sup>.

Un deuxième exemple d'échelle argumentative absolue pourrait être fourni par les adjectifs marquant la température en français. Nous placerons ainsi sur la même échelle les trois phrases *Il fait frais*, *Il fait froid*, *Il fait glacial* :

↑ Il fait glacial.  
+ Il fait froid.  
+ Il fait frais.

Inversement, les phrases similaires construites avec *assez chaud*, *chaud* et *brûlant* appartiennent à une échelle différente (nous laissons de côté, provisoirement, le cas de *tiède*) :

7. En énonçant la loi relative à *presque* et à *à peine*, nous avons dit que si deux énoncés diffèrent seulement par ces morphèmes, ils appartiennent « rarement » à la même C. A. En réalité, nous pensions « jamais ». Notre prudence s'explique par l'existence de contre-exemples apparents : une personne qui méprise les discours d'académie peut utiliser avec la même intention péjorative :

- a) à peine digne d'un académicien,  
b) presque digne d'un académicien.

Pour éliminer un tel contre-exemple, il faudrait tout un développement, impossible dans le cadre de ce chapitre. Nous distinguerions deux façons de mépriser la rhétorique académique : soit en considérant qu'elle possède une certaine valeur, mais faible (en ce cas, on dirait *à peine digne*), soit en la considérant directement comme une anti-valeur (et, en ce cas, on dirait *presque digne*). S'il est donc vrai qu'on peut employer *presque* et *à peine* avec la même intention péjorative, la situation idéologique (partie intégrante de ce que nous appelons « le locuteur ») n'est pas la même dans les deux cas : l'Académie n'y est pas méprisée de la même façon.

↑ Il fait brûlant.  
+ Il fait chaud.  
+ Il fait assez chaud.

Nous voulons dire par là qu'on ne saurait, dans une situation déterminée, accréditer une même conclusion à l'aide de deux énoncés appartenant, l'un à l'échelle de la chaleur et l'autre à l'échelle du froid. Et, d'autre part, toute conclusion qui s'autorise d'un énoncé « faible » d'une échelle s'autorise encore mieux d'un énoncé « fort » de cette échelle. Le critère de *même* s'applique aussi. On imagine facilement une intention argumentative permettant de dire *Il fait assez chaud*, *il fait même très chaud*. Mais nous ne voyons aucune possibilité de dire *Il fait frais*, et même *assez chaud* (bien qu'une telle suite soit, « logiquement », concevable, venant, par exemple, d'un locuteur qui aimerait les températures modérées et, de préférence, plutôt chaudes).

Le développement qui précède se heurte cependant à une difficulté fondamentale, que nous présenterons sur un exemple. Il n'y a certainement aucune contradiction à se déclarer heureux d'une température chaude sans admettre pour autant qu'on aimerait une température brûlante. Il y a donc des situations où les conclusions tirées de *chaud* ne se tirent pas de la même façon de *brûlant*. Notre réponse, ici encore, consistera à distinguer l'ordre logique et l'ordre argumentatif. En présentant un certain degré de chaleur comme une cause de satisfaction, je donne à entendre, sur le plan argumentatif, qu'une chaleur plus forte me ferait autant, ou davantage, plaisir. D'où des dialogues comme : *Je suis content qu'il fasse chaud. — Alors, tu te plaindras au Sahara*. Il y a une sorte de principe argumentatif (parfaitement déraisonnable, d'ailleurs) qui veut que, satisfait du moins, on se satisfasse davantage du plus.

Cette même démarche se retrouve dans diverses méthodes polémiques. Supposons, par exemple, qu'on veuille réfuter une thèse qui se présente sous forme d'une implication (*B, si A*) : il est commode pour cela de montrer qu'une prémisse analogue à *A*, mais plus forte, serait incompatible avec la conclusion *B* : *Vous pensez que l'école fonctionnerait mieux si on allégeait les programmes. L'école idéale, pour vous, c'est donc une école où l'on n'enseigne rien*. De tels modèles de

raisonnement, aussi condamnables soient-ils, nous semblent fondés sur des propriétés immanentes à la langue et, plus précisément, sur l'existence de catégories argumentatives ordonnées.

Comme troisième exemple d'échelle argumentative, on peut penser à la plupart des phrases où apparaissent *peu* et *pas du tout* : *Je suis peu inquiet* et *Je ne suis pas inquiet du tout* nous semblent appartenir à la même échelle. Et c'est dans une autre échelle que nous situerions *Je suis un peu inquiet* et *Je suis très inquiet*<sup>8</sup>.

† Je ne suis pas inquiet. † Je suis peu inquiet.	† Je suis très inquiet. † Je suis un peu inquiet.
---	--

Le critère de *même* permet immédiatement d'établir et d'orienter ces échelles (*Je suis peu inquiet, et même pas du tout*). D'autre part, il nous semble impossible d'étayer une conclusion avec l'énoncé inférieur d'une échelle sans admettre que l'énoncé supérieur l'autoriserait encore mieux. Et, inversement, nous n'arrivons pas à imaginer que deux phrases empruntées à deux échelles différentes puissent l'une et l'autre servir à la même démonstration : pour se justifier de ne pas s'occuper d'une affaire, on pourra dire qu'on est peu inquiet sur le résultat, mais non pas qu'on l'est un peu. Ce phénomène nous paraît d'autant plus significatif que la substitution de *pas du tout* à *peu* produit toujours des énoncés logiquement contradictoires, en ce sens qu'ils ne peuvent pas être vrais en même temps. C'est le cas pour les exemples ci-dessus, ce serait encore plus net si l'on comparait *Il a peu bu* et *Il n'a pas bu du tout*. Or l'incompatibilité n'empêche nullement ici la similitude des valeurs argumentatives. L'explication, selon nous, est que cette incompatibilité repose sur le présupposé de l'énoncé construit avec *peu* (*Il a peu bu*

8. Nous ne disons pas, on le notera, que si deux phrases diffèrent seulement par la substitution *peu-un peu*, elles appartiennent nécessairement à des échelles différentes (en effet, les énoncés *Je me contenterai de peu d'argent* et *Je me contenterai d'un peu d'argent* nous semblent avoir même orientation argumentative). Mais cela n'est pas contradictoire avec notre définition de l'échelle argumentative, puisque nous y plaçons des phrases et non pas des morphèmes. L'opposition de *peu* et *un peu* est étudiée (sans recours à la notion d'argumentation) dans *Dire et ne pas dire*, chap. 7.

présuppose qu'il a bu ; d'où l'incompatibilité avec *Il n'a pas bu*). Or l'orientation argumentative tient au seul posé. Supposons donc que deux témoins, interrogés à propos d'un automobiliste accusé de conduite en état d'ivresse, déclarent, l'un, que l'accusé a peu bu, l'autre, qu'il n'a même pas bu du tout. Certes, les témoignages seront considérés comme contradictoires et susciteront une légitime suspicion, mais ils seront néanmoins vécus comme deux témoignages « allant dans le même sens ».

Comme dernier exemple, nous citerons les deux échelles suivantes :

† La bouteille est pleine. † La bouteille est aux trois-quarts pleine. † La bouteille est à moitié pleine.	† La bouteille est vide. † La bouteille est aux trois-quarts vide. † La bouteille est à moitié vide.
--	--

Ici encore, la classification et l'orientation peuvent s'appuyer à la fois sur le critère de *même* et sur la recherche d'argumentations effectives mettant en œuvre les énoncés en question. Ainsi, bien que la réalité objective désignée par *à moitié vide* et *à moitié pleine* soit la même, on n'emploie pas ces expressions pour amener à la même conclusion. Si je veux donner à entendre qu'on peut ou doit remplir la bouteille, je la déclarerai *à moitié vide* ; si je la déclare *à moitié pleine*, c'est pour signaler, au contraire, qu'il faut ou qu'on peut la vider (noter, à ce propos, que *seulement à moitié pleine* a même valeur argumentative que *à moitié vide*. C'est en effet une règle générale que l'addition de *seulement* dans un énoncé en transforme — nous dirons tout à l'heure : inverse — la valeur argumentative, même si les conditions de vérité ne sont pas changées).

Notre exemple soulève cependant des difficultés dans le cas où la conclusion *r* est quantitative ; dans ce cas, en effet, elle peut être directement déterminée par l'aspect quantitatif des phrases situées dans les échelles. Ainsi, *La bouteille est à moitié vide* peut amener la conclusion *Il faut acheter un demi-litre*, alors que l'énoncé, plus fort, *La bouteille est vide*, amènerait, dans les mêmes circonstances, une conclusion dif-

férente, peut-être *Il faut acheter un litre*. Nous reconnaissons volontiers ne pas être à même actuellement de traiter ces problèmes de façon tout à fait satisfaisante. Pour l'instant, nous nous contenterons donc de ne pas prendre en considération, dans la constitution des C. A., les conclusions quantitatives. Une telle décision est, bien sûr, *ad hoc*, et nous la souhaitons provisoire : elle est destinée seulement à permettre à la recherche d'avancer. La solution définitive serait à chercher dans une autre voie. On élargirait la définition donnée tout à l'heure pour la relation *p' est plus fort que p*. Au lieu d'exiger que toute conclusion *r*, si elle est établie par *p*, le soit aussi par *p'*, on se contenterait, lorsque cette condition n'est pas remplie, de la satisfaction d'une seconde condition : il suffirait que *p'* établisse une conclusion *r'*, plus forte que *r*. En effet, moyennant cette addition, notre contre-exemple disparaît. Si, du fait que la bouteille est à moitié vide, on conclut qu'il faut y ajouter un demi-litre, les mêmes intentions de discours amèneraient à conclure, au cas où elle est tout à fait vide, qu'il faut y ajouter un litre, conclusion que l'on peut considérer comme plus forte que la première. Si nous hésitons encore à adopter cette solution, c'est que l'addition de notre deuxième clause donnerait à la définition de la force argumentative un caractère « récursif » (on utiliserait la relation « être plus fort que » à l'intérieur de sa propre définition). Ce qui exige qu'on ait d'abord vérifié — et nous ne l'avons pas fait — que certaines échelles argumentatives primitives puissent être établies indépendamment de cette deuxième clause. D'autre part, la solution proposée demanderait qu'on puisse définir un ordre argumentatif entre les indications quantitatives, qu'on puisse dire, par exemple, que l'énoncé *Il faut ajouter un litre* est plus fort que l'énoncé *Il faut ajouter un demi-litre*. Or cela soulève, on va le voir, des difficultés que nous ne savons pas encore tout à fait résoudre. Aussi nous contenterons-nous provisoirement de ne pas considérer, parmi les *r* susceptibles d'établir des C. A., les indications quantitatives. Même affaiblie par cette limitation, la notion de plus ou moins grande force argumentative ne nous semble nullement triviale. Car rien ne pouvait laisser prévoir, *a priori*, qu'on trouverait dans la langue française un assez grand nombre de couples de phrases pour lesquels elle vaut.

### La négation

Les trois définitions données plus haut vont nous servir maintenant à examiner — et, nous l'espérons, à éclaircir — divers phénomènes syntaxico-sémantiques. Commençons par la négation. Nous considérons comme une loi empirique que, si un énoncé *p* est utilisé par un locuteur pour soutenir une certaine conclusion, sa négation (notée  $\sim p$ ) sera considérée par ce même locuteur comme un argument pour la conclusion opposée. Autrement dit, si *p* appartient à la C. A. déterminée par *r*,  $\sim p$  appartient à la C. A. déterminée par  $\sim r$ . Si j'accepte d'utiliser l'énoncé *Pierre a réussi au baccalauréat* pour signaler la valeur intellectuelle de Pierre, l'énoncé *Pierre n'a pas réussi au bac* me servira au contraire à mettre en question cette même valeur. Ce ne serait pas un contre-exemple, notons-le, d'alléguer la possibilité d'énoncés comme *Il n'a pas réussi au bac, mais c'est un des garçons les plus intelligents que je connaisse*. De deux choses l'une, en effet. Ou cet énoncé sera employé par une personne sceptique, pour son compte, sur le critère du bac, et qui veut même peut-être, en disant cela, justifier son scepticisme : alors l'énoncé affirmatif ne serait pas donné par cette même personne comme un témoignage de la valeur du candidat. Ou bien le locuteur admet que réussir au bac soit un indice favorable, mais alors il considère bien l'échec comme un indice défavorable, comme un signe de non-valeur : la deuxième partie de la phrase n'efface pas le caractère négatif de cette appréciation, mais lui juxtapose une appréciation positive, la coordination par *mais* indiquant que le deuxième argument, orienté à l'inverse du premier, doit être considéré comme plus déterminant.

Une deuxième loi, relative aussi à la négation, vient compléter la première, en posant que l'échelle où se trouvent les énoncés négatifs (échelle déterminée par  $\sim r$ ) est inverse de l'échelle des énoncés affirmatifs. Autrement dit, si *p'* est plus fort que *p* par rapport à *r*,  $\sim p$  est plus fort que  $\sim p'$  par rapport à  $\sim r$ .



Le recours à *même* peut, une fois de plus, servir de critère. Si j'accepte la hiérarchie sous-jacente à *Il a le troisième cycle, et même le doctorat d'Etat*, je dois aussi accepter de dire, au cas où j'avouerais m'être trompé sur les faits, *Il n'a pas le doctorat d'Etat, ni même le troisième cycle*. Les deux énonciations, contraires l'une à l'autre au point de vue des conditions de vérité, reflètent une appréciation identique en ce qui concerne la valeur argumentative respective des titres en question.

A peine présentées, nos deux lois suscitent de multiples contre-exemples. On nous objectera de nombreux cas où la négation permet de surenchérir sur la phrase positive, en construisant un énoncé à valeur argumentative analogue et supérieure. Supposons qu'on me demande si quelqu'un est satisfait de sa nouvelle voiture ; je pourrai répondre : *Il n'en est pas satisfait, il en est enthousiaste*. Il est clair que l'affirmation et la négation de la satisfaction vont ici dans le même sens. Autre exemple, d'une nature différente à notre avis. Considérant comme bon marché une place de théâtre qui coûterait 10 francs, je peux annoncer à quelqu'un : *Vous ne vous ruinerez pas, la place ne coûte pas 10 francs*. Dans ce cas, la phrase négative est utilisée avec la même valeur argumentative qu'aurait l'affirmative *La place coûte 10 francs* (la conclusion *r* étant : *Ce n'est pas cher*). Ici encore, par conséquent, la négation n'inverse pas l'échelle argumentative.

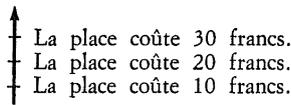
Pour répondre au premier type de contre-exemple (où *pas satisfait* signifie « plus que satisfait »), il nous faut recourir à la distinction (présentée dans *Dire et ne pas dire*, p. 104) entre la négation métalinguistique et la négation descriptive. Nous appelons « métalinguistique » (ou « polémique », mais ce terme peut être source de confusions) une négation qui est le rejet d'une affirmation préalable. Elle est destinée à montrer que l'énonciation accomplie en utilisant la phrase positive est, pour une raison ou pour une autre, hors de propos. C'est bien, semble-t-il, le cas dans notre exemple, qu'on pourrait paraphraser par *Ce n'est pas satisfait qu'il est, mais enthousiaste*<sup>9</sup>. Nous devons donc nuancer la loi d'inversion

9. J. Stéfani nous a fait remarquer que les phrases de type *ce n'est pas + adjectif + que + ...* d'une part sont toujours métalinguistiques, d'autre part peuvent très bien n'apporter aucune inversion argumentative.

argumentative en précisant qu'elle concerne seulement la négation descriptive, celle qui présente les faits, pour ainsi dire, de première main, et qui n'a pas pour fonction immédiate de contredire. Quant à la négation métalinguistique, celle qui équivaut d'emblée à *Tu n'as pas le droit de dire que...*, elle peut, selon les cas, soit conserver, soit inverser la valeur argumentative. C'est là une divergence supplémentaire à ajouter à la liste des propriétés spécifiques des deux négations.

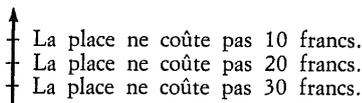
Il est beaucoup plus délicat de répondre au deuxième type de contre-exemple (au fait que l'énoncé *La place ne coûte pas 10 francs* a même orientation que l'affirmation correspondante, au cas où 10 francs est considéré comme un prix faible). Disons tout de suite que, par prudence, nous allons exclure de notre étude les énoncés strictement numériques, ceux qui présentent une information ponctuelle repérable dans une échelle de propriétés objectivement quantifiées (nous excluons aussi, par conséquent, *La température est de 12°*, *Pierre mesure 1,70 m*, ou *Nous sommes à 100 km de Paris*). Nous allons donc faire comme si les énoncés de ce genre ne devaient pas être situés dans les échelles argumentatives : nous avons déjà renoncé, on s'en souvient, à les considérer comme des conclusions (*r*) susceptibles de déterminer de telles échelles. On devine cependant que cette limitation est, dans notre esprit, tout à fait provisoire et destinée à disparaître dans une version plus élaborée de la théorie. Indiquons vers quel type de solution nous nous dirigeons actuellement. Une fois de plus, nous mettons à contribution la distinction du composant linguistique et du composant rhétorique. Du point de vue linguistique, nous dirons que les phrases numériques affirmatives, considérées avant leur énonciation, appartiennent à des échelles argumentatives absolues, dirigées toujours vers les quantités numériquement supérieures. Autrement dit, bien que toute indication numérique soit à la fois positive (elle pose qu'une propriété vaut pour une certaine quantité) et limitative (elle nie cette propriété pour toute autre quantité), nous considérons que son aspect positif, au niveau linguistique fondamental, détermine son orientation. Par suite, tout énoncé de prix, même s'il s'agit d'un prix faible, est fondamentalement une indication de ce

qu'il *faut* payer, orientée dans le sens des quantités croissantes :



Pour justifier cette échelle, on notera qu'il est facile de dire *Cela coûte 10 francs, ou même 20 francs*, mais qu'on aurait plus de difficulté à dire *Cela coûte 20 francs, ou même 10 francs.*)

Si l'on admet en outre que l'inversion argumentative due à la négation opère dès le niveau linguistique (dans le cas, bien sûr, où la phrase appartient, dès ce niveau, à une échelle définie), on conclura que l'ordre des phrases négatives, à la sortie du composant linguistique, est le suivant :

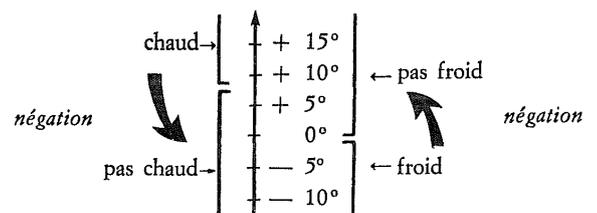


Autrement dit, ces énoncés sont, fondamentalement, orientés dans le sens des quantités décroissantes : leur fonction essentielle est de *limiter* le prix à payer.

Si, maintenant, il se trouve que, dans un contexte social déterminé, un certain prix (par exemple, 10 francs pour une place de théâtre) est considéré comme faible, un mouvement rhétorique va intervenir à un second niveau et donner à l'affirmation d'une quantité qui se trouve être considérée comme faible une valeur argumentative nouvelle, celle d'affirmer la faiblesse de cette quantité. C'est le même mouvement rhétorique qui fait interpréter *un peu* comme *peu*. Telle qu'elle vient d'être esquissée, notre solution, nous en sommes conscients, soulève de sérieuses difficultés. Aussi préférons-nous, dans le présent travail, éliminer les énoncés numériques, source de problèmes dans la mesure où leur orientation argumentative intrinsèque est fréquemment annulée par l'interprétation sociale habituelle des quantités considérées.

Ces restrictions étant faites, nous pouvons compléter notre étude de la négation par une troisième loi, que nous appellerons « loi d'abaissement ». Le phénomène concerné est d'observation facile, sans doute même banale. C'est sa formulation qui fait difficulté. Il s'agit du fait que, dans de nombreux cas, la négation (descriptive) est équivalente à « moins que ». En disant *Il ne fait pas froid*, ou *Il n'y avait pas beaucoup d'amis à cette réunion*, j'exclus qu'il fasse plus que froid (par exemple, glacial), ou que tous mes amis soient venus : je dis qu'il fait tiède ou chaud, et que peu d'amis sont venus. De même, en annonçant que Pierre n'est pas aussi grand que Jacques, je dis qu'il est moins grand. Une phrase comme *Il n'est pas aussi grand, il est plus grand* se comprend seulement avec une négation métalinguistique, comme une mise en cause de l'affirmation préalable *Il est aussi grand*.

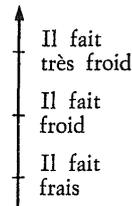
Ce qui rend ces faits difficiles à formuler, c'est que l'abaissement dû à la négation ne se situe à proprement parler ni dans une échelle argumentative ni dans une graduation objective qui serait définissable à l'aide de critères purement physiques. Ce n'est pas dans une échelle argumentative, car les états désignés par *Il ne fait pas froid* ne sont pas toujours exprimables par des énoncés situés sur l'échelle où se trouve l'énoncé affirmatif *Il fait froid* (il n'y a pas, dans la classe argumentative du froid, de phrase qui désigne les températures chaudes correspondant à *pas froid*). Mais on ne peut pas dire non plus que l'abaissement se fait dans l'échelle physique des températures. Imaginons en effet une telle échelle, orientée, par exemple, du froid vers le chaud.



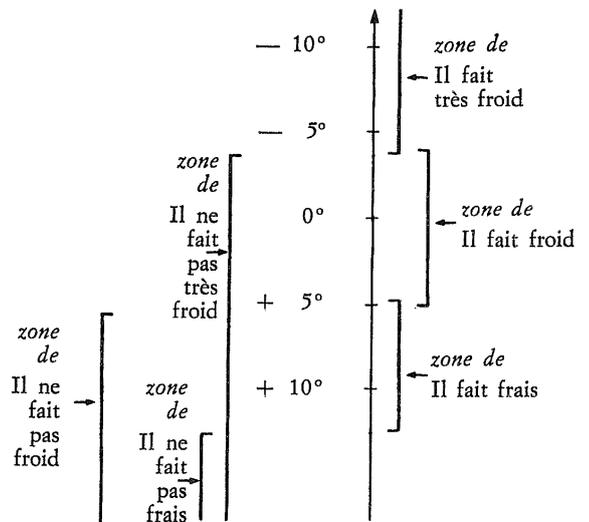
Nous avons supposé, dans le schéma précédent, qu'un locuteur tient pour chaudes les températures supérieures à 10°,

et pour froides les températures inférieures à 0°. Ce choix, tout à fait arbitraire, n'a pas d'importance. Ce qui est important, c'est que le mouvement opéré par la négation est inverse selon qu'on nie le froid ou le chaud : la négation de *chaud* fait descendre, et celle de *froid* fait monter dans la graduation physique représentée ici. Si donc nous nous servions de cette graduation, nous ne pourrions jamais exprimer par une loi unique l'effet de la négation en ce qui concerne le référent, le correspondant réel, des termes niés.

Pour formuler la loi d'abaissement, il faut donc considérer une notion mixte entre l'échelle argumentative et la graduation physique. Nous partirons de ce fait, banal, que la graduation physique n'a, quant à elle, aucune orientation : les températures peuvent être ordonnées aussi bien vers le froid que vers le chaud : les critères physiques, par eux-mêmes, ne déterminent qu'une ligne (ils permettent de dire que 18° est « entre » 17° et 19°), mais ils ne privilégient pas une orientation particulière de cette ligne, ils ne permettent pas de dire que 18° est *après* 17° et *avant* 19°, ou l'inverse. Mais, lorsque la ligne physique est mise en correspondance avec une échelle argumentative — qui, elle, est orientée —, la correspondance permet de choisir entre les orientations envisageables pour cette ligne. On peut décider, ainsi, que si l'expression *p'* (par exemple *froid*), est argumentativement supérieure à *p* (par exemple *frais*), et si, pour un locuteur donné, il y a des états physiques vérifiant *p'* et non pas *p*, ces états doivent être considérés comme supérieurs à ceux qui vérifient *p*. Ainsi, l'échelle argumentative du froid détermine, dans la graduation physique, l'ordre où la température de 0° (qui, pour certains, vérifient *froid* et non pas *frais*), est supérieure à la température de 10° (qui, pour ces mêmes personnes, vérifie *frais*). De même, l'échelle argumentative du chaud détermine l'ordre où + 20° est supérieur à + 10°. Appelons graduation objective homologue d'une échelle argumentative la graduation physique orientée selon le principe précédent. La loi d'abaissement peut alors se formuler sans trop de peine. On dira que si un énoncé *p* d'une échelle E est vérifié dans une zone I de la graduation homologue à E, l'énoncé  $\sim p$  est vérifié dans, et seulement dans, la zone de cette graduation qui est inférieure à I.



Echelle argumentative



Graduation physique homologue

(Nous rappelons que les valeurs numériques choisies n'ont aucune importance : les limites du froid, du très froid et du frais varient selon les individus et selon les situations. La

seule chose à retenir de ce schéma, c'est le rapport entre les zones des énoncés négatifs.)

Quelques remarques à propos des lois qui précèdent. D'abord cette observation, purement formelle, que la loi d'abaissement pourrait aussi bien être présentée comme une loi d'élévation — à condition de considérer la graduation analogue, non à l'échelle de *p*, mais à celle de  $\sim p$ . Etant donné l'inversion argumentative, *pas froid* se trouve dans l'échelle argumentative inverse de celle du froid (donc dans la même où se trouve *chaud*). Cette échelle a pour homologue la graduation physique orientée vers le chaud : la zone qui correspond à *pas froid* est donc, dans une telle graduation, au-dessus de celle qui correspond à *froid*.

Beaucoup plus important — et tout à fait empirique, cette fois — est le problème de savoir si la négation de *p* est bien, comme nous l'avons dit, vérifiée dans toute la zone inférieure à celle de *p*. Est-il exact, par exemple, que *pas très froid* est vérifié dans le cas où la température est torride ? Là encore, c'est le « composant rhétorique » qui donnera la solution. S'il nous semble utile, au risque de lasser, de développer un peu cette solution dont nous avons souvent donné le principe<sup>10</sup>, c'est qu'elle montre comment la notion d'échelle argumentative s'insère dans notre modèle général de la description sémantique et en facilite le fonctionnement. Par suite de l'inversion argumentative, la phrase comportant *pas très froid* appartient à l'échelle argumentative du chaud et y est inférieure à celle constituée avec *pas froid*. Le composant linguistique, quand il a à décrire *Il ne fait pas très froid*, doit d'une part indiquer cet ordre argumentatif (c'est-à-dire préciser la « force » de la phrase) et d'autre part signaler que la zone objective la rendant vraie recouvre, en vertu de la loi d'abaissement, toute la région inférieure à la zone de vérité de *Il fait très froid* dans la graduation physique homologue à l'échelle argumentative du froid (elle comprend donc aussi les températures torrides).

Une fois posées ces caractérisations linguistiques, le composant rhétorique doit prévoir ce qu'elles deviennent *hic et nunc* dans telle ou telle situation d'énonciation. Entre alors

en jeu, dans certaines situations au moins, ce que nous avons appelé la « loi d'exhaustivité ». Celle-ci amène à considérer qu'un énoncé plus fort aurait été impossible, par exemple qu'il était impossible de dire *Il ne fait pas froid*. S'il se trouve en plus que cette impossibilité doit être imputée à un souci d'exactitude de la part du locuteur, on conclura que la température réelle se trouve dans cette portion de la zone de *pas très froid* qui n'appartient pas à celle de *pas froid*. Ainsi sont exclues les températures chaudes. On voit sur un tel exemple comment la situation argumentative des phrases (partie intégrante, dans beaucoup de cas, de leur description par le composant linguistique) sert de base à l'interprétation rhétorique, en précisant notamment cette notion de force sur laquelle se fondent diverses lois rhétoriques (litote, exhaustivité). On voit d'autre part comment nous essayons d'intégrer à la description sémantique l'indication des conditions de vérité ; nous refusons d'en faire le centre de la description, car nous croyons qu'elle est déterminée par d'autres caractères sémantiques, l'argumentativité par exemple.

Une troisième remarque, à propos de la négation, sera pour montrer que le phénomène d'abaissement est une conséquence du caractère argumentatif des énoncés (ou, au moins, que le premier est conditionné par le second). Ainsi nous nous justifierons une deuxième fois de considérer comme dérivée la description en termes de conditions de vérité. Que l'on compare les deux énoncés :

- (1) Pierre a la même taille que Jacques.
- (2) Pierre est aussi grand que Jacques.

Il est facile de sentir qu'il y a entre eux une différence sémantique, mais assez difficile de la préciser. On pourrait songer à dire que (2) comporte le présupposé « Pierre et Jacques sont grands », évidemment absent de (1). Une telle affirmation nous semble beaucoup trop brutale, dans la mesure où l'on peut facilement envisager des contextes tels que *Jacques est petit, Pierre est donc certainement aussi grand que lui*. (En disant que l'adjectif *grand* est le terme non marqué de l'opposition *grand/petit*, on exprime justement cette possibilité de l'employer à tous les niveaux de la graduation, et, par exemple, de dire *Pierre est plus grand*

10. Par exemple dans *Dire et ne pas dire*, chap. 4.

que Jacques sans rien présupposer sur la taille absolue des personnes comparées<sup>11</sup>.)

La différence essentielle entre (1) et (2) nous paraît d'une autre nature : elle concerne non pas leurs présupposés, mais leur valeur argumentative. Pour le montrer, il faut envisager des situations de discours concrètes. Supposons d'abord que, Jacques ayant pu atteindre un objet situé en haut d'une armoire, on veuille montrer que Pierre aussi le pourra. Il sera possible alors, à volonté d'utiliser (1) et (2) :

Pierre le pourra aussi, car  $\left\{ \begin{array}{l} (2) \text{ il est aussi grand que} \\ \text{Jacques} \\ (1) \text{ il a la même taille que} \\ \text{Jacques} \end{array} \right.$

Soit maintenant une deuxième situation. C'est Pierre qui a atteint l'objet, et on veut montrer que Jacques en sera également capable. Il nous semble très difficile de recourir à (2) et de dire, bien qu'aucune logique ne s'y oppose, *Jacques le pourra aussi, car Pierre est aussi grand que lui*. On conçoit très bien, en revanche, la possibilité d'utiliser (1) et de dire *Jacques le pourra, car Pierre a la même taille que lui*. De ces deux observations, on tirera que (2) est une affirmation sur la taille de Pierre. C'est pourquoi les conclusions *r* qui lui donnent son orientation argumentative doivent être des conséquences directes de cette taille (ainsi, il peut servir à montrer que Pierre est capable d'attraper l'objet, car il s'agit là d'une conséquence directe de sa taille). Mais il ne saurait servir à appuyer des conséquences seulement indirectes, même si elles sont logiquement aussi justifiables : ainsi, (2) ne s'utilise pas, tel quel, pour assurer que Jacques atteindra l'objet, car ce pouvoir de Jacques n'est certainement pas un résultat de la taille de Pierre. Envisageons enfin une troisième situation : Jacques n'a pas pu atteindre l'objet, et on veut montrer que Pierre ne le pourra pas davantage. Avec cette intention argumentative, (1) reste toujours possible, mais (2) est inutilisable. On n'aura jamais *Pierre ne le pourra pas car il est aussi grand*

11. A coup sûr, *Pierre est moins grand que Jacques* présuppose que Jacques est grand. Mais on peut expliquer ce fait par le caractère marqué de *moins* par rapport à *plus*.

que Jacques. Ce qui résulte de ce dernier exemple, c'est que (2), bien qu'il ne permette pas de savoir si Pierre est grand ou petit, autorise les seules conclusions qui se tirent non seulement de sa taille mais, plus particulièrement, de sa grandeur.

Essayons d'être plus précis. On peut tirer de la taille de quelqu'un deux types de conclusions. Les unes tiennent à ce qu'il n'est pas plus petit que la taille indiquée, les autres, à ce qu'il n'est pas plus grand. En décrivant cette taille au moyen d'un énoncé comme (2), on envisage seulement les conclusions du premier type, celles qui résultent de ce que la personne en question n'a pas une taille inférieure. Cela nous permet de situer (2) dans une échelle argumentative où l'on trouverait *plus grand que, beaucoup plus grand que* :

↑  
+ Pierre est beaucoup plus grand que Jacques.  
+ Pierre est plus grand que Jacques.  
+ Pierre est aussi grand que Jacques.

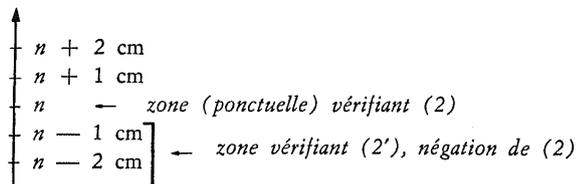
Le critère de *même* confirme ce classement. Le confirme aussi le fait que, dans les inférences où nous avons utilisé (2), nous aurions pu lui substituer des énoncés ici présentés comme supérieurs, en donnant par là à ces inférences un caractère encore plus contraignant. L'énoncé (1), en revanche, ne possède pas en propre d'orientation argumentative particulière. Il peut en recevoir une dans telle ou telle situation de discours, mais sa description linguistique ne saurait en spécifier aucune.

Une fois posées ces interprétations de (1) et de (2) — interprétations fondées sur l'absence ou la présence d'une orientation argumentative déterminée —, il reste à voir ce que deviennent les énoncés en question lorsqu'on leur applique la négation. Considérons donc (1') et (2') :

- (1') Pierre n'a pas la même taille que Jacques.  
(2') Pierre n'est pas aussi grand que Jacques.

On nous accordera sans peine que (2') signifie « Pierre est moins grand que Jacques ». Des deux situations logiquement possibles lorsqu'une égalité est niée, la supériorité ou l'infériorité, il en désigne clairement une seule, l'infériorité. Cette

conséquence est d'ailleurs prévisible si, d'une part, on reconnaît à (2) l'orientation argumentative proposée, et si, d'autre part, on admet la loi d'abaissement. Soit en effet  $n$  la taille de Jacques, qui, supposée connue, sert de référence : l'échelle argumentative où se trouve (2) oriente la graduation objective des tailles selon l'ordre :



La loi d'abaissement implique alors que (2') soit vérifié si et seulement si la taille de Pierre se trouve dans la partie de la graduation inférieure à  $n$ , c'est-à-dire si Pierre a une taille plus petite que celle de Jacques.

Nous venons donc de voir, d'une part, que l'énoncé (2) possède une orientation argumentative déterminée, et, d'autre part, que sa négation, considérée dans sa valeur informative, a des conditions de vérité caractérisées par le phénomène d'abaissement. Nous savons de plus que l'énoncé (1) n'a pas d'orientation argumentative spécifique. Si donc nous montrons encore que la négation de (1) n'est pas soumise à l'abaissement, nous aurons donné, sinon une preuve, au moins un argument pour relier les deux ordres de phénomènes considérés ici. Or il est peu contestable qu'en utilisant (1') (*Pierre n'a pas la même taille que Jacques*), je peux aussi bien vouloir dire qu'il en a une supérieure ou une inférieure. Il y a plus. Dans les situations de discours où Jacques est considéré comme grand, et où, par suite, attribuer sa taille à quelqu'un revient à caractériser cette personne comme grande, la négation (1') est toujours interprétée comme « Pierre est moins grand ». Si, en revanche, Jacques était reconnu comme petit (1') signifierait « Pierre est plus grand ». Tout cela nous semble autoriser cette conclusion, non seulement qu'il y a des relations entre les conditions de vérité de l'énoncé négatif et l'orientation argumentative de l'énoncé affirmatif, mais encore que la seconde est largement déterminante par rapport

aux premières. Un tel résultat est d'ailleurs presque tautologique, si l'on se rappelle que, pour formuler de façon un peu précise la loi d'abaissement des conditions de vérité, nous avons dû utiliser une caractérisation des énoncés en termes de valeur argumentative : c'est la force argumentative qui permet d'orienter la graduation objective et de construire une échelle « homologue » dans laquelle on peut définir l'abaissement.

N. B. Tout ce que nous avons dit sur l'abaissement dû à la négation devrait être transposé, *mutatis mutandis*, pour décrire les conditions de vérité des énoncés construits avec *presque* : *presque froid* = « un peu au-dessous de *froid* dans la graduation physique homologue à l'échelle argumentative où se trouve *froid* ». De même pour *presque chaud*, mais en orientant la graduation par rapport à l'échelle du chaud. On observera encore que *presque aussi grand* signifie toujours « seulement un peu *moins grand* ». En revanche, il n'y a au niveau de la phrase rien qui permette de choisir entre les deux façons opposées d'interpréter *Pierre a presque la même taille que Jacques* : l'équivoque disparaît seulement si le contexte impose une valeur argumentative définie. C'est d'ailleurs la considération de *presque* qui nous a amené la première à l'idée que les paradigmes linguistiques ont une orientation spécifique, cf. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Le Seuil, 1972, article « Catégories linguistiques ».

Pour généraliser la description de la négation qui vient d'être présentée, nous voudrions encore montrer qu'elle ne concerne pas seulement la négation explicite, celle qu'expriment des morphèmes comme *ne... pas*, mais aussi la négation implicite incorporée dans les sous-entendus ou présupposés des énoncés non directement négatifs. Considérons, par exemple, l'adverbe *encore*, ou plutôt l'acception temporelle de cet adverbe, plus précisément, même, une de ses deux acceptions temporelles principales. On sait en effet que le *encore* temporel peut être soit itératif, soit continuatif. Il est itératif dans *Pierre est encore venu ce matin* (où *encore* marque la répétition d'un événement). Il est continuatif dans *Je suis encore fatigué de mon voyage* (où *encore* marque la persistance d'un état). C'est de ce deuxième *encore* que nous allons parler.

Toute description sémantique de l'énoncé précédent doit y reconnaître, entre autres choses, les deux indications : « Je suis fatigué de mon voyage » (c'est le posé) et « Cette fatigue va ultérieurement disparaître » (c'est un présupposé<sup>12</sup>). Plus généralement, tout énoncé du type *X est encore dans l'état E au moment t* indique à la fois un posé : « X est dans l'état E en t » (indication déjà contenue dans l'énoncé avant l'introduction de *encore*), et un présupposé : « A un moment ultérieur  $t_x$ , X ne sera pas dans l'état E. »

Ce que nous allons montrer maintenant, c'est que la négation utilisée pour formuler la deuxième indication (présupposée) est soumise aux lois générales concernant la négation explicite. Et, pour le montrer, nous allons choisir un exemple où ces lois produisent un effet particulièrement perceptible, voire spectaculaire.

Considérons l'énoncé *Le tonneau est encore à moitié vide*. Si l'on comprend le *encore* comme continuatif, l'énoncé introduit généralement l'idée que l'on est en train, au moment où l'énoncé est prononcé, de remplir le tonneau. Si l'on remplaçait à *moitié vide* par à *moitié plein*, l'effet serait inverse, et le tonneau apparaîtrait en cours de vidage<sup>13</sup>. Pour commencer, il faut rappeler que la phrase *Le tonneau est à moitié vide* appartient à une échelle argumentative orientée vers *aux trois quarts vide, vide*. Or cette échelle détermine à son tour une orientation homologue dans la graduation objective relative aux quantités pouvant remplir le tonneau. Dans le schéma qui suit, nous avons attribué au tonneau une contenance précise (100 litres). Il s'agit d'un simple artifice de présentation : son but est de nous permettre d'utiliser des expressions différentes pour désigner les degrés de la graduation physique et ceux de l'échelle argumentative.

12. Il y a des arguments pour présenter cette seconde indication comme un sous-entendu. Mais ce problème n'est pas essentiel pour l'analyse proposée ici. Ou plutôt, s'il fallait retenir la caractérisation comme sous-entendu, la conclusion à tirer du présent exposé serait que nos lois sur la négation s'appliquent aussi à cette forme de négation qui intervient dans l'interprétation rhétorique.

13. Nous avons signalé ces faits, sans en proposer aucune explication, dans « La description sémantique en linguistique », *Journal de psychologie*, n° 1-2, 1973, p. 117.

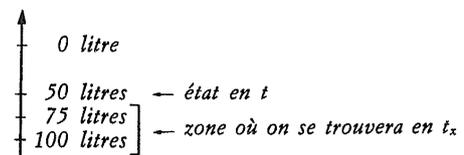
<i>Echelle argumentative du vide</i>	<i>graduation objective homologue</i>
↑	↑
Le tonneau est vide	0 litre
Le tonneau est aux trois-quarts vide	25 litres
Le tonneau est à moitié vide	50 litres
Le tonneau est au quart vide	75 litres
	100 litres

En disant que le tonneau est encore à moitié vide, on donne, en vertu de notre description de *encore*, les deux informations suivantes :

(a) A l'instant  $t$  (c'est-à-dire, vu le temps présent de *est*, au moment de l'énonciation) le tonneau est à moitié vide (= contient 50 litres).

(b) A un instant ultérieur  $t_x$ , le tonneau ne sera pas à moitié vide.

Cette deuxième indication signifie, étant donné la loi d'abaissement, que l'on se trouvera dans la zone inférieure à 50 litres dans la graduation objective homologue à l'échelle argumentative du vide. On peut représenter les deux indications sur le même schéma :



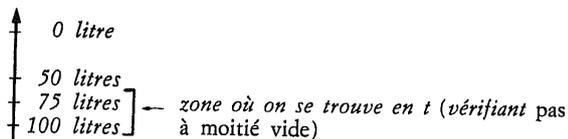
Il devient alors explicable que le processus temporel se déroulant entre  $t$  et  $t_x$  soit senti comme un remplissage. Nous laissons au lecteur le soin de vérifier que les mêmes mécanismes interprétatifs donnent des résultats satisfaisants pour l'énoncé *Le tonneau est encore à moitié plein*. On arrive à prévoir, comme il se doit, que le tonneau est en train d'être vidé (cela se devine d'emblée du fait que la graduation objective va être orientée selon l'échelle argumentative du plein,

donc dans la direction inverse de celle envisagée tout à l'heure, de sorte que la loi d'abaissement jouera aussi en sens inverse).

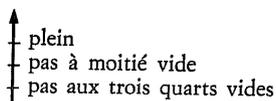
Considérons maintenant un second énoncé, plus complexe. En disant *Le tonneau n'est pas encore à moitié vide*, on laisse entendre habituellement que le tonneau est en cours de vidage. Pour expliquer ce fait, nous devons faire une hypothèse supplémentaire, et admettre que le *pas encore* français s'interprète comme l'action de l'opérateur *encore* sur la phrase négative : autrement dit, notre énoncé doit se comprendre comme « encore, le tonneau n'est pas à moitié vide » (noter que cette hypothèse, qui n'est pas *directement* justifiable en français, le serait en allemand ou en portugais, où l'on a, même en surface, l'ordre *encore pas* (*noch nicht, ainda não*). En vertu de la description globale de *encore*, l'énoncé étudié doit indiquer

- (a) que, à l'instant  $t$ , le tonneau n'est pas à moitié vide ;  
 (b) que sera vérifiée, à un instant  $t_x$ , la négation de *pas à moitié vide* ;

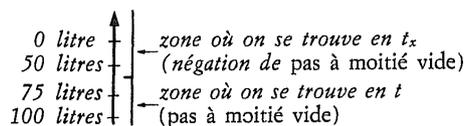
La situation en  $t$  (*pas à moitié vide*) est facile à représenter sur la graduation objective orientée par rapport à l'échelle argumentative du vide. En vertu de la loi d'abaissement, on a :



Reste le problème de représenter l'état du tonneau en  $t_x$ , c'est-à-dire la négation de *pas à moitié vide*. Il faut remarquer que *pas à moitié vide* est une indication située, vu l'inversion argumentative produite par la négation, sur l'échelle argumentative orientée vers le plein :



Quand la négation sera appliquée à *pas à moitié vide*, elle ne produira donc son effet d'abaissement que dans la graduation objective homologue à cette échelle, et, par suite, orientée vers le plein. Nous ne pourrions donc pas nous servir, pour représenter l'état en  $t_x$ , du même schéma où nous avons représenté l'état en  $t$  (schéma où la graduation s'orientait vers le vide). Ou plutôt, si nous nous servons de la graduation utilisée dans ce schéma, nous devons y attribuer à la négation un effet d'élévation (puisque'elle produit un abaissement dans la graduation orientée de façon inverse, cf. p. 34). On a donc, pour résumer :



Le processus temporel passant de  $t$  à  $t_x$  produit donc un vidage — ce qui correspond bien à la valeur intuitive de l'énoncé.

L'exemple qui vient d'être développé (*pas encore à moitié vide*) faisait intervenir une négation explicite (*pas*) combinée à une négation implicite (le présupposé de *encore*). Nous envisagerons pour finir le cas où les deux négations sont implicites, illustré par l'énoncé (3) :

- (3) Le tonneau est encore seulement à moitié vide.

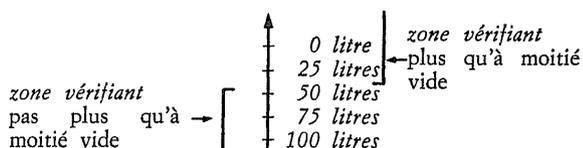
Alors que l'énoncé *Le tonneau est encore à moitié vide* laisse entendre qu'on est en train de le remplir, c'est un processus inverse, un processus de vidage, qui est suggéré par (3). Cette inversion du processus est même la seule différence sémantique entre les deux énoncés — en ce qui concerne au moins le contenu dénotatif, les informations relatives au monde. Pour présenter notre explication, nous faisons d'abord trois hypothèses :

1. Nous supposons que, dans (3), *encore* est l'opérateur qui agit le dernier : il agit donc sur une phrase intermédiaire *Le tonneau est seulement à moitié vide*.

2. Conformément aux règles généralement admises pour l'interprétation de *seulement*, nous décrivons *Le tonneau est seulement à moitié vide* comme comportant deux indications :

(a) Le tonneau est à moitié vide (présupposé) ;  
 (b) Le tonneau n'est pas plus qu'à moitié vide (posé).

La loi d'abaissement permet de représenter de la façon suivante les conditions de vérité de (b), en utilisant la graduation physique homologue à l'échelle argumentative du vide (où se trouvent à la fois à *moitié vide* et *plus qu'à moitié vide*).

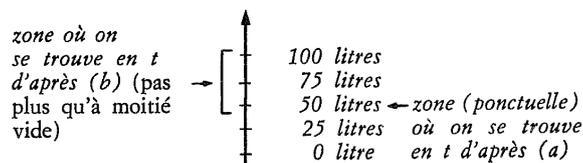


Il semble peut-être que le posé (b) est redondant par rapport au présupposé (a), puisque (a) entraîne (b). Notre théorie de l'argumentativité permet cependant d'établir entre eux une différence essentielle. L'indication (b) est située sur l'échelle, inverse de celle de (a), qui admet le plein comme terme supérieur. En effet, *plus qu'à moitié vide* reste, comme à *moitié vide*, dans l'échelle du vide ; aussi, en y appliquant la négation, passe-t-on dans l'échelle du plein (ainsi l'orientation du posé est contraire à celle du présupposé, phénomène courant, et qui n'empêche pas, nous l'avons signalé ailleurs, que l'orientation globale de l'énoncé soit celle du posé).

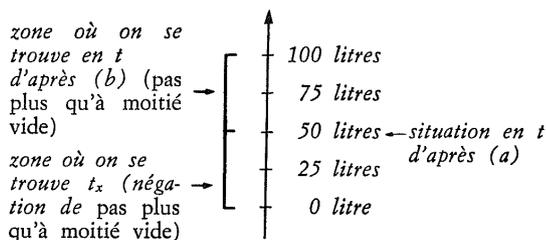
3. Nous admettons que l'action de *encore*, comme celle de la plupart des adverbes, s'applique *seulement* au posé de l'énoncé dans lequel il est introduit, et laisse invariant le présupposé. Dans notre exemple, la loi relative à l'effet de *encore* (cf. p. 40) ne doit donc être appliquée qu'au posé (b) apporté par *Le tonneau est seulement à moitié vide*. Quant au présupposé (a), il doit être reporté sans changement dans la description de l'énoncé total (3).

Il est possible, maintenant, de rassembler les différentes informations apportées par (3). En ce qui concerne, d'abord, l'instant *t* (celui dont on parle dans (3), et qui se trouve être,

vu le temps du verbe, le moment de l'énonciation), nous savons que le tonneau y est à moitié vide. C'est là, en effet, l'information (a) qui est déjà présupposée avant l'introduction de *encore*, et qui, selon notre troisième hypothèse, est maintenue après cette introduction. Nous savons d'autre part (information redondante par rapport à la première) que le tonneau, en *t*, « n'est pas plus qu'à moitié vide ». Car la loi de la p. 40, relative à *encore*, veut que l'énoncé avec *encore* pose, en ce qui concerne *t*, tout ce que posait la phrase sans *encore* (c'est-à-dire, en l'occurrence, l'information (b)). Regroupons (a) et (b) sur un même schéma. Nous avons, plus haut, représenté (b) sur la graduation physique analogue à l'échelle où se trouve à *moitié vide*. Nous allons maintenant transporter cette représentation, ainsi que celle de (a), sur la graduation homologue à l'échelle du plein, c'est-à-dire à l'échelle où se trouve (b). On obtient :



En ce qui concerne, maintenant, l'instant *t<sub>x</sub>*, il est le thème du présupposé particulier dû à *encore*. Selon notre description de *encore*, l'énoncé (3) doit présupposer, pour l'instant *t<sub>x</sub>*, la négation de ce qu'il pose pour l'instant *t*. Autrement dit, à l'instant *t<sub>x</sub>*, il sera faux que le tonneau ne soit pas plus qu'à moitié vide. Pour représenter les conditions de vérité d'une telle information, il suffit d'appliquer la loi d'abaissement à l'indication niée (donc à « pas plus qu'à moitié vide »), et à l'appliquer dans la graduation homologue à l'échelle où est située l'indication en question, c'est-à-dire dans la graduation orientée vers le plein (c'est la raison pour laquelle nous venons de transposer dans cette graduation les indications relatives à l'instant *t* : toutes les informations apportées par (3) seront alors rassemblées sur le même schéma). On a :



On lit tout de suite sur ce schéma que le processus développé entre  $t$  et  $t_x$  est un vidage, résultat conforme à l'intuition que nous avons de l'énoncé (3).

Notre étude de cet énoncé a pu paraître à la fois trop concise et trop longue. Trop concise pour pouvoir être suivie facilement, trop longue pour qu'on puisse la considérer comme une parenthèse technique. Nous avons quand même tenu à la présenter, pour deux raisons. D'abord, elle corrobore les arguments déjà donnés pour faire dépendre le contenu informationnel de l'énoncé (ses conditions de vérité) de considérations relatives à sa valeur argumentative. Nous avons dû en effet, dans le processus d'interprétation, faire intervenir à deux reprises la loi d'abaissement, c'est-à-dire que nous avons dû, deux fois, déterminer la valeur argumentative de l'énoncé à nier, afin d'orienter correctement la graduation physique.

Une seconde raison a été aussi décisive dans notre choix. L'analyse ici présentée montre que le métalangage à utiliser pour décrire les énoncés ne saurait être, même en ce qui concerne ses opérations les plus élémentaires, analogue aux langages logiques existant actuellement. Car ce métalangage va devoir posséder l'espèce de négation qui apparaît dans la description sémantique de *encore* ou de *seulement*. Ce que nous espérons avoir montré, c'est que cette négation du métalangage a des propriétés analogues à la négation de la langue française (inversion argumentative, abaissement) et qu'elle ne saurait être elle-même assimilée aux négations logiques définies à l'heure actuelle. Ce n'est donc pas seulement le morphème négatif du français qui se trouve avoir une valeur argumentative le distinguant de l'opérateur logique. Car la notion de négation nécessaire pour décrire la structure sémantique

profounde d'énoncés superficiellement non négatifs, cette notion elle-même ne relève pas de la logique traditionnelle.

### L'implication.

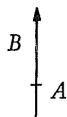
Nous passons maintenant à l'étude du deuxième phénomène syntactico-sémantique que nous voulions traiter à l'aide des échelles argumentatives, celui de l'implication. Précisons d'abord qu'il ne s'agit pas de décrire tel ou tel morphème particulier, par exemple le *si* français. Car il est trop évident qu'un élément linguistique comme *si* a bien d'autres fonctions que de marquer un lien d'implication, du type «  $A$  entraîne  $B$  » ou « La reconnaissance de  $A$  oblige à reconnaître  $B$  ». Et si l'on veut trouver un caractère commun qui sous-tende les différentes fonctions de *si*, il sera plutôt à chercher dans la notion générale de supposition que dans la relation implicative (*Dire et ne pas dire*, p. 167). D'autre part, cette relation peut être marquée par un grand nombre d'expressions ou de tournures différentes de *si* : nous avons ébauché ailleurs<sup>14</sup>, un inventaire de ces possibilités. Ce que nous allons essayer d'étudier, ce sont certaines conditions générales qui doivent être réalisées pour qu'une expression soit interprétée de façon implicative, et certains phénomènes liés à cette interprétation. Si l'on admet, comme nous l'avons proposé dans l'ouvrage cité plus haut, que l'interprétation implicative du *si* français s'opère seulement dans ce que nous appelons le composant rhétorique, les thèses qui vont être défendues ici à propos de *si* sont relatives à ce composant. Elles montrent que les mécanismes rhétoriques mettent en œuvre une caractérisation argumentative des énoncés sur lesquels ils travaillent.

On sait que le *si* français, lorsqu'il est intégré à une phrase interrogative, peut se comprendre, selon les contextes, comme implicatif ou comme concessif. La question *Viendras-tu s'il fait beau ?* doit être en effet paraphrasée, selon les situations, comme « Est-ce que le beau temps va être suffisant pour te faire venir ? » (« Est-ce qu'il entraînera ta venue ? ») ou comme « Est-ce que le beau temps n'empêchera pas ta venue ? » (« Est-ce que tu viendras même s'il fait beau ? »)

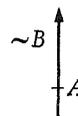
14. Cf. *La preuve et le dire*, p. 133 sq.

Pour repérer les conditions qui favorisent l'une ou l'autre des lectures, il suffit de choisir les propositions reliées par *si* d'une façon qui, pour un membre de notre collectivité socio-linguistique, lève décidément l'équivoque. Nous avons proposé les deux énoncés *Prendras-tu ta voiture s'il y a du verglas ?* (dans ce cas le *si* se lit toujours « même si » sauf au cas où les interlocuteurs sont des fanatiques de la conduite acrobatique) et *Prendras-tu ta voiture si la route est bonne ?* (et alors le *si* est implicatif (sauf, peut-être, s'il est admis par les interlocuteurs qu'une route en bonnes conditions amène des embouteillages plus redoutables encore que le verglas). En généralisant, on arrivera à cette conclusion que *Est-ce que B si A ?* est implicatif lorsque *A* est, à l'avance, tenu pour favorable à *B*, et concessif dans la situation contraire.

Cette condition d'interprétation devient une condition d'emploi de *si* dans le cas des énoncés affirmatifs. Dans l'affirmation, en effet, l'interprétation concessive est impossible pour *B si A* : elle exige une formule comme *B même si A*. La lecture implicative est donc alors nécessaire sauf si les propositions *A* et *B* ont une nature telle qu'elles permettent des interprétations d'un ordre totalement différent, comme le contraste : *Si Pierre est gentil, son frère, en revanche, est invivable*. De sorte qu'un énoncé *B si A* laisse généralement entendre qu'il y a un accord préalable des interlocuteurs sur le fait que *A* est favorable à *B*, ou, au moins, qu'il ne lui est pas défavorable. On prend pour accordé que *A* « va dans le sens » de *B*, et l'on affirme que *A* suffit à assurer de la vérité de *B*. Cette condition, préalable selon nous à l'affirmation d'une implication, s'exprime facilement dans la théorie argumentative proposée ici : elle revient à dire que *A* doit être reconnu comme appartenant à une classe argumentative déterminée par *B* :



A l'inverse, dans le cas de l'énoncé concessif *B même si A*, on a le présupposé que *A* est un obstacle à *B*, ou, dans notre terminologie, un argument en faveur de  $\sim B$  :



Pour justifier cette première thèse, on remarquera d'abord qu'un même locuteur ne peut pas envisager de dire successivement *Pierre viendra si Jacques vient* et *Pierre viendra même si Jacques vient*. Or l'incompatibilité des deux énoncés ne tient pas à la lourdeur stylistique qu'entraînerait la répétition des propositions et des conjonctions. Aucun artifice de style ne rend en effet la combinaison plus concevable, ni, par exemple, le remplacement de *même si* par *bien que*, ni non plus l'élimination d'une des propositions. (Ainsi, on ne peut pas avoir davantage : *Si Jacques vient, et bien que Jacques vienne, Pierre viendra*, alors qu'on aurait facilement *Si Jacques vient, et parce que Jacques vient, Pierre viendra*). D'autre part, l'incompatibilité ne repose pas sur une quelconque contradiction, sur une opposition entre les conditions de vérité respectives des énoncés : en effet, les deux énoncés se présentent comme des prévisions concernant le futur ; or tout événement futur qui serait compatible avec l'un le serait aussi avec l'autre. L'incompatibilité nous semble plutôt au niveau des connaissances préalables qui autorisent le choix des deux formulations. Le choix de la concessive exige que l'on considère, *au moment où l'on parle*, la venue éventuelle de Jacques comme un obstacle à celle de Pierre. Et, justement, il se trouve que cette idée d'une opposition préalable entre les deux propositions rend impossible le choix de *si*. C'est ce qui nous autorise à dire que ce choix requiert l'idée inverse.

Une seconde justification apparaît si l'on cherche quelle est, habituellement, la négation de l'implication. Une enquête menée par J. C. Anscombe a montré que la façon la plus naturelle de nier *B si A*, ou de répondre négativement à la question *Est-ce que B si A ?* (avec *si* implicatif) consiste à dire *Même si A,  $\sim B$* . Par exemple :

Est-ce que Pierre prendra sa voiture si la route est bonne ? — Non, même si la route est bonne, il viendra en train.

Pierre viendra si Jacques vient. — Non, même si Jacques vient, Pierre ne viendra pas.

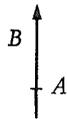
Ce qui nous semble intéressant, c'est que les deux dialogues donnés en exemples ne sont pas sentis comme polémiques. Même lorsque le second interlocuteur se trouve contredire le premier, il reste dans la perspective, il se maintient dans le domaine d'évidences où se situait celui-ci. On aurait eu au contraire une rupture dans le discours, et un effet polémique de paradoxe si les réponses avaient été, respectivement :

— Mais non, surtout si la route est bonne, Pierre viendra en train.

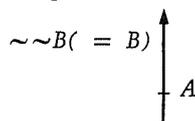
— Mais non, surtout si Jacques vient, Pierre ne viendra pas.

(Nous avons senti nécessaire d'introduire un *Mais non* à la place du *Non*, ce qui confirme le caractère polémique des deux répliques.)

On peut conclure de ces observations qu'un accord fondamental est respecté dans les négations du premier type, qui disparaît dans celles du second. Or c'est bien là ce que laissent prévoir nos descriptions de l'implication et de la concession. Représentons en effet par *A* les antécédents *La route est bonne* et *Jacques vient*, et par *B* les conséquents *Pierre prend sa voiture* et *Pierre vient*. Dans les dialogues du premier type, le premier interlocuteur demande s'il y a (ou affirme qu'il y a) une implication de *A* à *B*. Par là même il prend pour accordé, si notre analyse de l'implication est exacte, le schéma :



Les réponses, dans ces mêmes dialogues, sont du type *Même si A, ~ B*. Notre description de la concession nous amène donc à leur donner comme fondement l'idée préalable que *A* est un argument pour  $\sim \sim B$ , c'est-à-dire pour *B*.



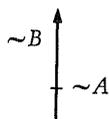
Ainsi, dans les dialogues du premier type, la réponse conserve les orientations argumentatives de la phrase, affirmative ou interrogative, à laquelle elle répond, ce qui n'est pas le cas, on le vérifie facilement, dans les dialogues du second type. Nous ne saurions tenir cette remarque pour une preuve qui justifierait définitivement les descriptions argumentatives données ici pour l'implication et la concession. Nous constaterons cependant que ces descriptions permettent d'expliquer la différence de ton existant entre les deux types de dialogues considérés, en faisant apparaître un invariant argumentatif sous-jacent au premier et absent du second.

La dernière justification que nous voudrions présenter en faveur de notre thèse concerne l'irritant problème des relations entre condition suffisante et condition nécessaire. Pourquoi une phrase du type *B si A* tend-elle à faire entendre, non seulement « *A* implique *B* », mais aussi l'implication réciproque « *B* implique *A* », qu'on s'attendrait à trouver uniquement dans les énoncés du type  $\sim B$  si  $\sim A$  ou *A si B*. Nous avons présenté dans *La preuve et le dire* (p. 136) une explication qui recourt à la loi rhétorique d'exhaustivité. Nous disions ceci : l'énoncé *Pierre viendra si Jacques vient* est une affirmation de la venue de Pierre, mais une affirmation restreinte à une affirmation préalable, la venue de Jacques. Or on rencontre fréquemment, quand on étudie les effets de sens liés à la parole, un mouvement rhétorique qui amène à interpréter toute affirmation restreinte comme l'affirmation d'une restriction (c'est notre « loi d'exhaustivité »). En restreignant mon affirmation du fait *B* à l'hypothèse *A*, je donne ainsi à penser que je suis obligé de faire cette restriction, que je ne peux pas affirmer *B* sans me placer d'abord dans la condition *A*. De là on passe aisément à l'idée que *B* ne saurait se produire sans *A*, autrement dit, que *A* est non seulement suffisant, mais aussi nécessaire. Si je n'ose affirmer la venue de Pierre sans supposer d'abord la venue de Jacques, c'est sans doute que la venue de Jacques me semble indispensable à celle de Pierre. Et voilà l'implication convertie en sa réciproque.

Une telle explication nous semble toujours valable, mais il faut bien reconnaître qu'elle est partielle. Elle suppose en effet que l'énoncé *B si A* soit compris comme une affirmation

restreinte de  $B$ , c'est-à-dire, plus généralement, comme une sorte d'affirmation modalisée. Il en est certes souvent ainsi, mais non point toujours. Qu'on se rappelle, par exemple, le mot d'esprit cité par Freud et commenté par A. J. Greimas<sup>15</sup>. Un maquignon, pour vanter son cheval à un éventuel client, lui assure : *Si vous prenez ce cheval, et que vous vous mettez en selle à quatre heures, vous serez à Presbourg à six heures et demie*. Et le client répond : *Et qu'est-ce que je ferai à Presbourg à six heures et demie ?* Le client fait donc semblant d'avoir compris la phrase conditionnelle comme une affirmation restreinte de *Vous serez à Presbourg à six heures et demie*, alors qu'il s'agissait d'un commentaire à propos de l'hypothèse *Vous prenez le cheval et vous vous mettez en selle à quatre heures* — cette hypothèse étant prise pour thème. Ou même, il s'agissait purement et simplement, pour le maquignon, d'affirmer une relation entre deux faits. L'interprétation de *si* sur laquelle était fondée toute notre explication correspond donc à une seule des trois possibilités effectives, et il est nécessaire de lui juxtaposer une seconde explication, qui s'applique aux autres cas.

La description argumentative de l'implication peut, croyons-nous, faire l'affaire. En disant que  $A$  implique  $B$ , on prend pour accordé, selon nous, que  $A$  est un argument en faveur de  $B$ , argument qu'on présente ensuite comme décisif. Mais, si  $A$  est un argument pour  $B$ , il en résulte, étant donné la loi d'inversion argumentative, que  $\sim A$  est un argument pour  $\sim B$  :



De ce fait, en disant que  $A$  implique  $B$ , on prend du même coup comme satisfait un des réquisits préalables à l'implication réciproque «  $\sim A$  implique  $\sim B$  ». Bien plus, en acquiesçant à l'idée que  $\sim A$  est un argument pour  $\sim B$ , on est amené à reconnaître qu'il y aurait quelque chose de

15. *Der Witz*, in *Gesammelte Werke*, Imago Publishing, Londres, 1948, tome 6, p. 57. Le commentaire de Greimas se trouve dans *Sémanique structurale*, Larousse, 1966, p. 91.

paradoxal, d'étonnant, à ce qu'on puisse avoir à la fois  $\sim A$  et  $B$ . Si donc le locuteur savait  $\sim A$  compatible avec  $B$ , la loi d'exhaustivité l'obligerait à le dire, vu qu'il a déjà donné, sur les rapports entre  $A$  et  $B$ , une information beaucoup moins forte (l'implication qu'il a posée, et en vertu de laquelle on n'a pas  $A$  sans  $B$ , est en effet moins forte, puisqu'elle se présente comme confirmant seulement une attente préalable, puisqu'elle s'appuie déjà sur le sous-entendu implicite que  $A$  est favorable à  $B$ ). Le simple fait de s'en tenir à l'implication *Si  $A$ ,  $B$*  laisse donc entendre qu'on ne peut pas contredire l'implication réciproque *Si  $\sim A$ ,  $\sim B$* . Et, à partir de là, le destinataire peut facilement conclure — dans certaines situations, au moins — que le locuteur admet cette dernière implication.

Appliquons tout cela à un exemple élémentaire : *Si tu travailles mal, tu resteras à la maison*. En posant cette implication, on sous-entend déjà que travailler mal comporte des risques de rester à la maison, ce qui est pédagogiquement vraisemblable, une fois admis que mal travailler est une faute, que rester à la maison est une punition, et que la faute appelle la punition. Du même coup, l'auteur de la menace présente aussi comme évident que bien travailler donne des chances de ne pas rester à la maison. Si donc il savait que ces chances ne constituent pas une certitude, s'il croyait possible que l'enfant reste à la maison tout en ayant bien travaillé, il serait tenu de le dire. Et, ne le disant pas, il laisse entendre que ce n'est pas vrai : en d'autres termes, il laisse entendre l'implication réciproque de celle qu'il a posée.

Le point central de la démonstration précédente est finalement constitué par la proposition suivante (nous la représenterons par la lettre  $P$ ) : en posant une implication *B si A*, on donne *ipso facto* un caractère quasi paradoxal à la négation de l'implication réciproque. Une fois admise cette proposition  $P$ , on n'a plus grand-peine à comprendre que, dans certaines circonstances, celui qui pose une implication, s'il ne donne aucune précision supplémentaire, laisse entendre (vu la loi d'exhaustivité) qu'il ne peut pas nier l'implication réciproque — ce qui peut revenir à l'accepter. Quant à la proposition  $P$  elle-même, elle découle du sous-entendu argumentatif que nous avons placé au fondement de l'implication. Que serait, en effet, la négation de l'implication réciproque ?

Elle reviendrait à affirmer une coexistence entre  $\sim A$  et  $B$  (ou entre  $\sim A$  et « il est possible que  $B$  »). Mais cette coexistence devient étonnante, difficile à admettre, voire paradoxale, une fois posée l'implication de  $A$  vers  $B$ , puisque celle-ci laisse entendre que  $A$  est un argument pour  $B$  (ou  $\sim A$ , un argument pour  $\sim B$ ). Cette difficulté a sa marque dans la langue elle-même. Ayant dit *Si A, B*, et voulant nier l'implication réciproque, la façon la plus naturelle de continuer est : *Mais, même si  $\sim A$ , (il est possible que) B*. Par exemple, *Si tu viens, je reste, mais même si tu ne viens pas, je reste aussi*. La tendance naturelle à utiliser une concessive pour nier une implication réciproque montre bien que cette négation apparaît comme inattendue après l'implication directe, puisque la concessive présuppose une opposition préalable entre les propositions qu'elle relie. Ainsi le privilège donné à la formulation concessive *Même si tu ne viens pas, je reste aussi*, lorsqu'on a d'abord affirmé *Si tu viens, je reste*, ce privilège atteste linguistiquement que l'implication directe, dès qu'elle est posée, prépare à l'implication réciproque, et donne un caractère surprenant à la négation éventuelle de celle-ci. Si donc le locuteur ne présente pas explicitement cette négation, le destinataire est rhétoriquement motivé à conclure qu'elle serait impossible<sup>16</sup>.

Notre deuxième thèse, concernant l'implication, est relative aux rapports entre la force argumentative d'une implication et celle des propositions qui la constituent. Nous la subdiviserons en deux principes :

T1 Si  $p'$  est plus fort que  $p$ , «  $p$  implique  $q$  » est plus fort que «  $p'$  implique  $q$  ».

T2 Si  $p'$  est plus fort que  $p$ , «  $q$  implique  $p'$  » est plus fort que «  $q$  implique  $p$  ».

16. On pourrait tirer parti aussi, pour montrer combien l'implication favorise l'implication réciproque, du fait qu'on introduit régulièrement par *mais* la négation de cette réciproque. D. Lacombe nous a fait remarquer que les mathématiciens eux-mêmes, peu suspects de confondre condition nécessaire et condition suffisante, utilisent très généralement un *mais* lorsque, ayant démontré une condition suffisante, ils veulent ensuite montrer qu'elle n'est pas nécessaire (*Si une fonction a une dérivée, elle est continue, mais elle peut être continue sans avoir de dérivée*).

Ces deux principes sont résumés par le schéma :

Si  $\begin{array}{c} \uparrow \\ P' \\ \downarrow \\ P \end{array}$  alors  $\begin{array}{c} \uparrow \\ p \text{ implique } q \\ \downarrow \\ p' \text{ implique } q \end{array}$  et  $\begin{array}{c} \uparrow \\ q \text{ implique } p' \\ \downarrow \\ q \text{ implique } p \end{array}$

Pour montrer cela, nous n'étudierons pas tout de suite les implications exprimées au moyen de *si*, car elles soulèvent des difficultés particulières dont il sera question ensuite. Considérons d'abord les implications exprimées par *Il faut* ou *Il suffit*. Nous avons montré que *Il fait froid* est argumentativement supérieur à *Il fait frais*. Si on prend ces deux propositions comme antécédents pour des implications, on obtient par exemple (4) et (4') :

(4) Il suffit qu'il fasse froid pour que Pierre s'en aille.

(4') Il suffit qu'il fasse frais pour que Pierre s'en aille.

Or il est clair que (4') est plus fort que (4), comme le prévoit T1. La preuve en est apportée par le critère de *même* : on peut facilement, après (4), continuer par (4'), en y introduisant *même* (*Il suffit même qu'il fasse frais*) — mais on ne peut pas suivre l'ordre inverse et dire *Il suffit qu'il fasse frais, il suffit même qu'il fasse froid*.

Pour obtenir une illustration de T2, nous aurons seulement à substituer *Il faut* à *Il suffit* dans (4) et (4'). On obtient (5) et (5') :

(5) Il faut qu'il fasse froid pour que Pierre s'en aille.

(5') Il faut qu'il fasse frais pour que Pierre s'en aille.

Avec ces énoncés, où *Il fait froid* et *Il fait frais* jouent le rôle de conséquents de l'implication, nous trouvons un ordre inverse de celui observé tout à l'heure. C'est (5) qui est le plus fort : on le montre facilement en constituant une séquence comme : *Il faut qu'il fasse frais pour que Pierre s'en aille, il faut même qu'il fasse froid*.

Une inversion analogue peut se remarquer avec des couples de verbes comme *se contenter-exiger*, qui marquent l'un et l'autre une implication, mais dirigée en sens inverse (*Je me contente de X* = « *J'ai X implique Je suis content* » ; *J'exige X* = « *Je suis content implique J'ai X* »). Ainsi on a :

Il ne désire pas de boisson glacée, il se contentera d'une boisson froide, ou même fraîche.

Il exige des boissons fraîches, ou même froides, voire glacées.

(N. B. Il serait intéressant — nous signalons le problème sans le traiter — d'inventorier les couples de contextes qui déterminent l'inversion dont nous venons de parler. On la trouverait par exemple avec *Il est permis* et *Il est interdit* : *Il t'est permis de boire de l'eau fraîche, même de l'eau froide, Il t'est interdit de boire de l'eau froide, même de l'eau fraîche*. En revanche, la substitution de *Tu peux* à *Tu dois* n'introduit aucun renversement argumentatif. Au terme de cet inventaire, on pourrait établir deux listes de contextes, selon que la valeur argumentative de l'énoncé produit par enchâssement y est fonction directe ou inverse de celle de l'énoncé enchâssé. L'énoncé produit est, argumentativement, fonction directe de l'énoncé *A* enchâssé dans les contextes *A est possible, A est probable, A est permis, On dit A, Il suffit de B pour A, A est possible sans B*. Le caractère commun à tous ces contextes nous semble être qu'ils servent à donner un argument, plus ou moins fort, pour l'existence ou la réalisation de *A*. Ce sont des contextes d'ouverture. D'autre part, parmi les contextes qui inversent l'ordre argumentatif observé par les précédents, on trouverait *A n'est pas nécessaire, A est improbable, A est impossible, A est interdit, Il faut B pour A, On n'a pas A sans B*. Le trait sémantique qui leur est commun est de servir à argumenter contre *A*, à présenter des obstacles, plus ou moins décisifs, à sa réalisation (ce sont des contextes de fermeture). On s'aperçoit alors que les deux classes de contextes, établies selon le rapport entre la valeur argumentative des propositions enchâssées et celle des énoncés produits, que ces classes, si on veut les caractériser par un trait sémantique, doivent recevoir, chacune, pour trait définitionnel, un caractère argumentatif. D'où l'idée d'une combinatoire qui viserait à calculer, étant donné la valeur argumentative de deux constituants linguistiques, la valeur argumentative du syntagme produit par leur association. Un tel calcul serait partie intégrante, selon nous, de la description sémantique des langues.)

Il reste à expliquer maintenant pourquoi, dans le déve-

loppement qui précède, nous avons soigneusement évité les implications marquées par *si*. C'est qu'elles auraient rendu difficile l'illustration de nos thèses T1 et T2, à cause de l'ambiguïté inhérente au syntagme *même si*. Un énoncé du type *Même si p, q* peut en effet se comprendre ou bien comme *Même (si p, q)* ou comme *(Même si p), q* (où *même si* est une conjonction concessive). Il en résulte qu'on ne peut pas trouver, à propos de *si*, une illustration évidente de T1.

Supposons, par exemple, que nous ayons voulu illustrer T1 avec l'énoncé (6), ou avec sa forme contractée, plus habituelle, (6') :

(6) S'il fait froid, je resterai à la maison, et je resterai même s'il fait frais.

(6') S'il fait froid, ou même frais, je resterai à la maison.

On nous aurait sans doute objecté qu'il n'y a pas, dans ces énoncés, un *même* portant sur un *si* implicatif, mais un *même si* concessif, dont l'élément *si* a été éliminé dans le cas de (6'). Et, pour renforcer cette interprétation, on aurait allégué qu'il est possible, dans (6) et dans (6'), de remplacer *frais* par *seulement frais* sans changement de sens notable. On a, par exemple :

(6'a) S'il fait froid, ou même seulement frais, je resterai à la maison.

Un tel fait semble nous interdire de reconnaître dans (6) et (6') un *si* implicatif. Nous avons dit en effet (p. 25) que *seulement* inverse la valeur argumentative de la proposition dans laquelle on l'introduit. Et il est absolument contraire à notre description de l'implication qu'un même locuteur puisse, dans une situation déterminée, donner pour antécédent à un même conséquent deux propositions de valeur argumentative opposée (rappelons en effet qu'une implication *Si A, B* sous-entend que *A* appartient à la classe argumentative déterminée par *B*).

Pour résoudre cette difficulté, il faut faire apparaître une nouvelle ambiguïté, qui concerne *seulement*. Comparons les énoncés (7) et (8) :

(7) Si tu es seulement aussi grand que Jacques, tu es plus grand que Pierre.

(8) Si tu es seulement aussi grand que Jacques, tu es moins grand que Pierre.



(seulement  $s$   $p$ ), alors  $q$  et même [si (seulement  $r$   $p$ ), alors  $q$ ]. Puisque (seulement  $s$   $p$ ) et (seulement  $r$   $p$ ) ont des orientations inverses, on comprend qu'ils jouent des rôles opposés par rapport à  $q$  : le premier, introduit dans une concessive, est présenté comme un obstacle, le second, introduit dans une implicative, est présenté comme un argument.

Nous voudrions signaler une dernière conséquence de la description argumentative de l'implication. Elle permettra de discuter la représentation de *quelques* présentée dans *Dire et ne pas Dire* (p. 134). Nous considérons comme évident, à cette époque, que le linguiste doit choisir, lorsqu'il décrit *quelques*, l'un ou l'autre des deux quantificateurs existentiels définissables dans le cadre du calcul des prédicats, « au moins quelques » et « quelques seulement » (= « quelques, mais pas tous »). Au moment d'opérer ce choix, nous rencontrons malheureusement autant d'arguments pour l'une et pour l'autre des deux solutions :

*a.* Il est évident qu'en disant *J'ai lu quelques livres de Chomsky*, on laisse toujours entendre qu'on ne les a pas tous lus. D'où une raison sérieuse pour choisir la solution « seulement quelques ».

*b.* En revanche, lorsqu'une proposition contenant *quelques* est antécédent ou conséquent d'une implication, il est nécessaire, pour l'interpréter correctement, de comprendre *quelques* comme « au moins quelques ».

Pour montrer *b*, il suffit de considérer les implications (9) et (10) :

(9) Si tu as lu quelques livres de Chomsky, tu sais cela.

(10) Si tu es linguiste, tu as lu quelques livres de Chomsky.

Tout sujet parlant français reconnaît que (9) entraîne, *a fortiori*, (9') :

(9') Si tu as lu tous les livres de Chomsky, tu sais cela.

Or cette inférence de (9) à (9') est logiquement imprévisible si *quelques* signifie « quelques seulement », et se comprend uniquement avec l'interprétation « au moins quelques ». D'autre part, et c'est encore plus spectaculaire, si on lit *quelques* comme « quelques seulement », l'implication (10) entraîne que, si l'on est linguiste, on n'a pas lu tout Chomsky,

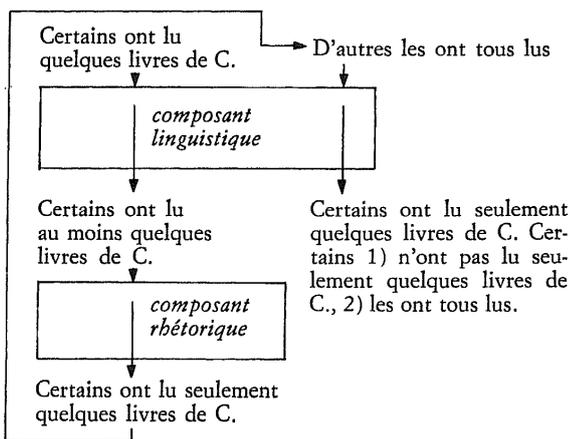
conséquence qui n'est certainement pas incluse, bien au contraire, dans l'interprétation habituelle de (10).

Pour concilier ces faits, nous faisons appel à notre théorie des deux composants. Au niveau du composant linguistique, disions-nous, *quelques* a pour signification « quelques au moins » (abstraction faite des problèmes de nombre). D'où la possibilité de comprendre quelles inférences se tirent et ne se tirent pas de (9) et de (10). Mais, lorsqu'un locuteur énonce, d'une façon indépendante, une proposition simple comprenant *quelques*, par exemple *J'ai lu quelques livres de Chomsky*, la signification linguistique (= « J'ai lu au moins quelques... ») est modifiée par le composant rhétorique en vertu de la loi d'exhaustivité. Cette loi amène en effet à conclure que le locuteur ne pouvait pas utiliser un énoncé plus fort. D'où l'interprétation rhétorique (dans notre terminologie, le « sens ») : « J'ai lu quelques livres, et seulement quelques livres de Chomsky. » En distinguant ainsi deux étapes dans l'engendrement du sens, et en faisant agir *si* juste après la première, avant que la rhétorique n'ait ajouté à *quelques* la nuance restrictive, on arrive facilement à concilier les faits *a* et *b*, et cela d'une façon, somme toute, assez naturelle.

Il y a cependant d'autres faits qui compliquent le problème, et que nous n'avons pas envisagés au moment où nous élaborions la solution précédente. Il est très possible, par exemple, de dire, en parlant d'un groupe de personnes, *Certains ont lu quelques livres de Chomsky, d'autres les ont tous lus*. Personne ne trouvera la moindre contradiction dans cette phrase. D'autre part, c'est au niveau du composant linguistique qu'il faut interpréter le pronom *d'autres*, qui doit se comprendre comme « des personnes différentes de celles qui ont lu quelques livres de Chomsky ». Or, si l'on comprend *quelques* comme « quelques au moins », la phrase devient contradictoire. Elle reçoit pour signification « D'autres que ceux qui ont lu au moins quelques livres de Chomsky, ont lu tous les livres de Chomsky ». Ce qui entraîne que les mêmes personnes 1) n'ont pas lu au moins quelques livres de Chomsky, 2) les ont tous lus.

On peut, bien sûr, imaginer des solutions qui permettent de se tirer d'affaire. Ainsi l'on peut supposer des trajets qui ramènent du composant rhétorique au composant linguistique.

Le mécanisme interprétatif devient alors le suivant. Lors d'un premier passage dans le composant linguistique, la première proposition (*Certains ont lu quelques...*) reçoit la signification « Certains ont lu au moins quelques... ». Puis une interprétation rhétorique vient transformer le « au moins quelques » en « seulement quelques ». Cette dernière lecture est ensuite réintroduite dans le composant linguistique, qui, à partir d'elle, interprète la phrase totale, en lui donnant alors la description adéquate : « Certains ont lu seulement quelques..., d'autres que ceux-là les ont tous lus. » On aurait le schéma :



Malgré la complexité de cette solution, nous n'avons aucune raison de la refuser. D'abord, parce que le problème soulevé est un problème réel pour toute étude sémantique et qu'il n'a jamais, à notre connaissance, été résolu de façon plus satisfaisante. Ensuite, parce que de toute façon il y a beaucoup d'arguments pour admettre des boucles ramenant du composant rhétorique au composant linguistique. Mais il est peut-être intéressant de chercher, dans le cadre de la théorie argumentative proposée ici, une autre façon d'envisager la question.

Il faut d'abord réexaminer le problème qui nous a arrêté, en essayant d'en donner une formulation abstraite et générale.

Il prend naissance à partir des deux constatations suivantes :

a. Pour décrire les conditions de vérité de certaines propositions simples (par exemple : *Il a lu quelques livres de Chomsky*), on est amené à choisir certaines interprétations bien définies pour les morphèmes qui les constituent (par exemple, on est amené à interpréter *quelques* comme « seulement quelques »).

b. Ces choix ne permettent pas toujours d'expliquer la valeur inférentielle des énoncés implicatifs composés à partir de propositions simples (la valeur inférentielle d'un énoncé étant l'ensemble d'énoncés qui peuvent s'inférer, se déduire, à partir de lui). Ainsi, une fois décidé que *quelques* = « seulement quelques », on ne voit plus pourquoi il y a une inférence conduisant de l'implication (9), *Si tu a lu quelques livres de Chomsky, tu sais cela*, à l'implication (9'), *Si tu as lu tous les livres de Chomsky, tu sais cela*.

Reste à chercher, maintenant, pourquoi on est gêné d'avoir à admettre à la fois les constatations a et b. Cette gêne tient, croyons-nous, à ce qu'on accepte les trois postulats suivants :

P1. *Le sémanticien doit rendre compte des conditions de vérité et de la valeur inférentielle des énoncés qu'il décrit.* Ce postulat, nous continuons à le maintenir. Certes, nous avons précisé ailleurs<sup>17</sup> qu'il doit s'agir seulement de la valeur inférentielle effectivement reconnue par les sujets parlants, et non pas de celle que les énoncés devraient avoir, vu l'interprétation qu'en donne habituellement le logicien. Mais, même avec cette restriction, le sémanticien a toujours pour tâche d'expliquer l'inférence allant de (9) à (9'), inférence qui nous semble relever de la compétence linguistique de tout locuteur français.

P2. *La valeur inférentielle des énoncés est une conséquence de leurs conditions de vérité* : si B s'infère de A, c'est que toutes les situations vérifiant A vérifient aussi B. Par exemple, si (9') s'infère de (9), c'est que tout état de choses rendant vraie l'implication *Si tu as lu quelques livres de Chomsky, tu sais cela*, rend vraie aussi l'implication *Si tu as lu tous les livres de Chomsky, tu sais cela*. Cette affirmation, on le reconnaît facilement, n'est elle-même intelligible que si les

17. Cf. *La preuve et le dire*, p. 24.

deux implications ont des conditions de vérité. D'où un troisième postulat :

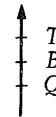
P3. *Les énoncés implicatifs ont des conditions de vérité* (conditions qui fondent, selon P2, leur valeur inférentielle).

Ce sont les postulats P2 et P3 que nous voudrions mettre en doute. Du même coup, les constatations *a* et *b* ne seraient plus incompatibles et le problème sur lequel nous butons serait éliminé. En ce qui concerne P3, le refus n'a guère à être justifié. Car la charge de la justification reviendrait plutôt à ceux qui le soutiennent. On sait combien il est difficile, voire artificiel, de définir les conditions de vérité d'un énoncé implicatif. Certes, il est facile de déterminer des conditions de fausseté (s'il se trouve que *p* est vrai et *q* faux, il est clair que l'énoncé *p* implique *q* est faux). Mais peut-on imaginer une situation qui *vérifie* que *p* implique *q* ? Qu'on essaye par exemple de décrire un état du monde qui assure que l'implication (9') est vraie. Nous avouons ne pas même pouvoir en imaginer un.

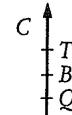
En même temps que P3 tombe bien sûr P2 : la valeur inférentielle d'un énoncé implicatif ne saurait être fondée sur ses conditions de vérité, puisque nous refusons précisément de lui reconnaître des conditions de vérité. Mais nous ne sommes pas pour autant tirés d'affaire : notre refus de P2 et P3 doit encore être compatible avec l'acceptation de P1. Autrement dit, tout en niant l'existence de conditions de vérité pour les énoncés implicatifs, nous devons malgré tout être capables d'expliquer leur valeur inférentielle. Et le problème ne saurait être considéré comme facile. Si la logique classique a imposé de force des conditions de vérité aux implications, ce n'est pas par goût de l'artifice, mais parce que cela semblait la seule façon de comprendre leur valeur inférentielle, leur utilisation dans le raisonnement. Inutile de le dire, nous ne pouvons pas proposer une logique d'ensemble des énoncés implicatifs. Mais la conception présentée ici permet d'ébaucher cette logique sur un point particulier : il s'agira seulement des deux types d'inférences qui ont suscité la présente discussion.

Par commodité, nous noterons *Q* les propositions simples contenant *quelques* (c'est-à-dire les propositions analogues à *Tu as lu quelques livres de Chomsky*). Les propositions obtenues à partir des précédentes en substituant *beaucoup* ou

*tous* à *quelques* seront notées, respectivement, *B* et *T*. En utilisant le critère de *même*, on peut établir l'échelle argumentative :



(*Tu as lu quelques livres de Chomsky, et même beaucoup, ou même tous.*) Supposons maintenant qu'un locuteur admette qu'il y a implication entre *Q* et un conséquent donné *C*, qu'il admette, en d'autres termes, l'énoncé *Q implique C*. Il en résulte, vu notre description de l'implication, que *Q* se trouve dans la classe argumentative déterminée par *C*. Mais, puisque *B* et *T* sont, d'une manière absolue, plus forts que *Q*, ils sont aussi dans cette classe, et selon l'ordre :

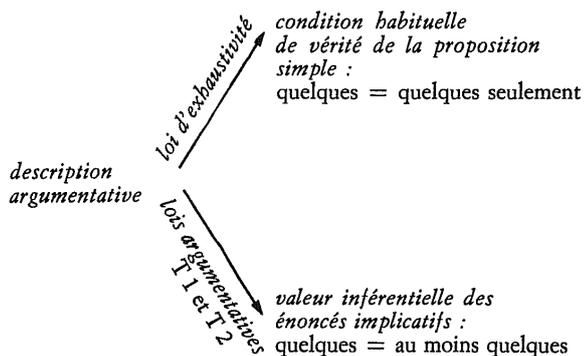


Or ce schéma, si l'on se reporte à notre définition de la supériorité argumentative, interdit de conclure de *Q* à *C* sans admettre aussi de conclure de *B* à *C* et de *T* à *C*. Ce qui revient à dire qu'admettre l'implication *Si Q alors C*, oblige à admettre aussi *Si B alors C* et *Si T alors C*. Il suffit donc de prendre pour *Q* la proposition *Tu as lu quelques livres de Chomsky*, et pour *C*, *Tu sais cela*. Nous avons alors une explication immédiate de l'inférence allant de (9) à (9'). Pour établir cette inférence, nous n'avons pas eu, notons-le, à définir les conditions de vérité des énoncés considérés, ni à chercher si *quelques* signifie « seulement quelques » ou « au moins quelques ». La seule chose nécessaire était d'admettre que *Q* est argumentativement inférieur à *T*, admission qui n'implique aucune décision concernant les conditions de vérité de *quelques*.

La même démarche permet de prévoir que (10), *Si tu es linguiste, tu as lu quelques livres de Chomsky*, est compatible avec (10'), *Si tu es linguiste, tu as lu tous les livres de*



de donner sa situation argumentative, sa place dans l'échelle < *quelques* — *beaucoup* — *tous* >. Et il nous semble que les conditions de vérité et la valeur inférentielle des énoncés construits avec *quelques* sont dérivables à partir de cette description argumentative. Par exemple, on peut prévoir, comme nous l'avons fait, qu'une implication où *quelques* fait partie de l'antécédent permet d'inférer cette même implication, où *quelques* aurait été remplacé par *tous*. Ce qui revient à prévoir que *quelques*, vu sa valeur argumentative, va fonctionner, dans les implications, comme l'opérateur logique *quelques au moins*. On prévoit de même, selon la loi rhétorique d'exhaustivité, qu'une proposition simple du type *Pierre a lu quelques livres de Chomsky* sera souvent tenue pour fausse si Pierre a lu tous les livres de Chomsky. En effet, *quelques* étant argumentativement moins fort que *tous*, son emploi dans de telles propositions suppose que le locuteur n'était pas à même d'employer le terme plus fort *tous* : *quelques* possède, dans ces conditions, la même valeur que *seulement quelques*. On voit que la nouvelle théorie présentée ici intègre certains mécanismes déjà mis en œuvre dans notre conception précédente. Mais l'important est que les opérateurs logiques ne sont plus utilisés maintenant qu'à un moment relativement tardif de la description : leur choix est déterminé par un niveau plus profond où la valeur essentielle du morphème réside dans sa valeur argumentative. Pour résumer :



## ANNEXE 1

## L'AMBIGUÏTÉ ARGUMENTATIVE

Nous avons signalé tout à l'heure que l'énoncé *Pierre a la même taille que Jacques*, lorsqu'il sert à parler de la taille de Pierre, peut être destiné à marquer soit sa grandeur, soit sa petitesse (la deuxième possibilité étant exclue avec une expression comme *Pierre est aussi grand que Jacques*). Présenter cette dualité comme une ambiguïté, c'est affirmer qu'on a, dans la langue française, deux entités différentes correspondant à une seule forme superficielle *avoir la même taille*. On peut renâcler devant cette multiplication, et admettre qu'il y a, dans ce cas, une seule réalité linguistique, neutre par rapport aux deux interprétations argumentatives vers lesquelles le contexte peut la tirer. La situation est assez différente avec un adjectif comme *tiède*, qui nous semble presque imposer l'idée d'une ambiguïté argumentative. On se souvient que nous avons placé, dans l'échelle orientée vers le froid, les adjectifs *frais*, *froid*, *glacial*, mais que nous n'avions pas placé, dans l'échelle parallèle, orientée vers le chaud, le terme *tiède* (qui semble bien, pourtant, occuper la place correspondant à celle de *frais*). Nous voudrions justifier, maintenant, cette hésitation.

Notre raison était que *tiède* peut être orienté, argumentativement, vers le froid aussi bien que vers le chaud. Si je me plains qu'on m'ait servi une bière tiède (alors qu'elle devrait être froide), c'est la chaleur qui est mise en évidence par l'adjectif : *tiède* se trouve dans la même échelle que *chaud*, ce qui est attesté par l'énoncé, tout à fait possible : *Cette bière est tiède, même chaude*. Supposons maintenant que je me plains d'avoir eu un café tiède (alors qu'il devrait être chaud), *tiède* est orienté, dans ce cas, comme *froid*, et on concevrait facilement la réplique : *Ce café est tiède, même froid*. Une étude plus détaillée permettrait de dire que *tiède* appartient à l'échelle du chaud lorsque le locuteur, considérant

la chaleur comme un mal, exprime son insatisfaction (exemple de la bière) ou lorsque, la considérant comme un bien, il exprime son contentement (*On est bien dans cette pièce, il fait tiède*). Et l'on comprend qu'il en soit ainsi. Dans les deux cas, en effet, l'intention générale de l'énoncé (que ce soit une plainte ou une approbation) a pour objet la chaleur (on est content ou mécontent de la chaleur). Inversement, *tiède* entre dans l'échelle du froid si la chaleur est désirée et que l'énoncé est une plainte (exemple du café), ou bien si la chaleur est mauvaise et que le locuteur marque sa satisfaction (*J'ai pu tenir la casserole, elle était tiède*). Ici encore, les faits s'expliquent facilement : c'est le froid qui est devenu objet de la plainte ou de la satisfaction.

Il est difficile, dans le cas de *tiède*, d'étudier l'influence de la négation sur l'orientation argumentative, car la négation de *tiède* est rarement descriptive, mais presque toujours métalinguistique (pour apprendre à quelqu'un la température d'un objet, on ne va pas lui annoncer, de but en blanc, *Ce n'est pas tiède*). En revanche, il est possible de faire agir *presque* sur *tiède*, et l'on obtient alors une confirmation de la règle proposée page 39. Si *tiède* appartient à l'échelle du froid, *presque tiède* désigne une température située entre « chaud » et « tiède » (*Ce café est presque tiède*). Mais, si *tiède* est considéré comme un argument de chaleur, *presque tiède* désigne une zone intermédiaire entre « froid » et « tiède » (*Cette bière est presque tiède*).

De telles observations ne suffisent pas, par elles-mêmes, à assurer qu'il y a en français deux morphèmes *tiède*. On peut toujours penser qu'il y en a un seul, dépourvu en lui-même d'orientation et qui ne tire une orientation que de la situation de discours : ce qui aurait pour conséquence que l'effet dénotatif de *presque* doit se prévoir aussi à partir de cette situation. C'est un argument différent qui nous semble décisif. La dualité que nous avons signalée à propos de *tiède* n'existe absolument pas à propos de *frais*, qui se situe toujours en direction du froid. Or il est intéressant de noter que le verbe lexicalement dérivé de *tiède*, *tiédir*, est franchement ambigu<sup>19</sup>. Mettre une bouteille à tiédir, cela peut signifier, ou qu'on la fait réchauffer, ou qu'on la fait refroidir. Or

aucune ambiguïté semblable ne se constate à propos du verbe *rafraîchir*, dérivé de *frais*. Mettre un aliment à rafraîchir, c'est toujours le faire refroidir : cela ne peut pas signifier « le faire passer de l'état froid à l'état frais ». Une telle constatation nous semble montrer que l'organisation du lexique tient compte, dans les dérivations du type *tiède-tiédir*, *frais-rafraîchir*, de l'orientation argumentative du terme « source ». Si l'on considère cette organisation comme un fait de langue, la dualité des orientations argumentatives de *tiède* est aussi un fait de langue (autrement dit, si l'on admet deux unités *tiédir*, il faut reconnaître deux unités *tiède*). Cette dualité doit alors être considérée comme une authentique ambiguïté.

19. Cette remarque nous a été communiquée par J. Stéfani.

ANNEXE 2

QUAND « MAIS » PRODUIT DE L'INFORMATION \*

Il pourrait sembler qu'une suite *p mais q* n'apporte jamais une *information* différente de celles données par *p* et *q*, et que *mais* modifie le seul aspect *argumentatif* de ces propositions. L'exemple qui suit montre le contraire, confirmant ainsi, dans le cas particulier de *mais*, une thèse plus générale que J.-C. Anscombe et moi avons plusieurs fois formulée dans nos recherches sur l'argumentation. Non seulement la valeur argumentative d'un énoncé est, dans une large mesure, indépendante de son contenu informatif, mais elle est susceptible de déterminer partiellement ce contenu. Ce qui amène à refuser la séparation entre la sémantique, qui serait consacrée aux notions de vérité et de valeur informative, et la pragmatique, qui concernerait l'effet, notamment l'influence argumentative, que la parole prétend posséder.

C'est dans une recette de cuisine que je prendrai mon exemple. Après avoir consacré une vingtaine de lignes à la préparation de la « macaronade de poires au gratin », le livre de cuisine conclut :

(1) Mangez chaud, mais déjà un peu tiède.

Tout locuteur francophone conclura de cette simple phrase que la macaronade doit être servie alors qu'on est en train de la laisser refroidir, et non pas alors qu'on est en train de la réchauffer. Des connaissances physiques élémentaires permettent cependant de savoir que la tiédeur peut être atteinte aussi bien au cours d'un réchauffement que d'un refroidissement. Pourquoi la phrase que j'ai citée se place-t-elle nécessairement dans un processus du deuxième type ?

\* Cette annexe est empruntée à mon article « Analyses pragmatiques », *Communications*, 1980, n° 32, p. 24-28, et *Le langage en contexte*, H. Parret éd., Amsterdam, 1980, p. 511-17.

Première constatation : la phrase

(2) Manger déjà un peu tiède.

laisserait dans le doute. Elle peut signifier, à volonté, qu'il faudrait attendre que le plat commence à se réchauffer, ou qu'il commence à se refroidir. Et l'on comprend facilement pourquoi. Selon la sémantique propre de *déjà*, une phrase « *X est déjà Y en t<sub>0</sub>* » implique que *X*, à un moment antérieur *t<sub>-1</sub>*, était non-*Y*. Si on applique cette règle à (2), il ressort que la macaronade, avant le moment où on doit la servir, se trouve dans un état « non tiède ». Mais « non tiède », cela peut vouloir dire aussi bien « froid » que « chaud ». Si c'est « froid », (2) signifie que le plat, au moment *t<sub>0</sub>*, où on le sert, est en cours de réchauffement. Si c'est « chaud », (2) signifie au contraire qu'on se trouve, en *t<sub>0</sub>*, au milieu d'un processus de refroidissement.

Un pas de plus consiste à chercher ce qui peut amener à situer la négation de « tiède » soit du côté du froid, soit du côté du chaud. On se rappelle que, pour moi, l'effet informatif de la négation sur un prédicat dépend de la valeur argumentative donnée à ce prédicat. En vertu de la « loi d'abaissement », « non-*Y* » signifie en effet « moins que *Y* » ; mais, pour déterminer ce qui est moins et ce qui est plus, il faut se référer à l'échelle argumentative où se trouve le prédicat utilisé. Ce qui est « moins que *Y* », c'est la zone empirique désignée par les mots situés au-dessous de *Y* dans cette échelle.

Or on a vu, dans l'annexe 1, que *tiède*, à la différence de *frais* ou de *froid*, est argumentativement ambigu. J'entends par là que le mot se trouve à la fois sur l'échelle dirigée vers le froid et sur celle qui est dirigée vers le chaud. Ce qui permet de dire aussi bien : *Ce café est tiède, et même froid*, et *Cette bière est tiède et même chaude*. On a donc les deux échelles :



En vertu de la loi d'abaissement, la négation de *tiède* sera donc informativement ambiguë ; car, ce qui n'est pas tiède, ce

qui est donc « moins que tiède », possède, si l'on se place dans la graduation homologue à l'échelle de gauche, une température chaude. Et, si l'on se réfère à l'échelle de droite, il s'agit au contraire d'une température froide. L'ambiguïté argumentative de l'adjectif *tiède* produit l'ambiguïté informative de sa négation. Mais elle produit, du même coup, l'ambiguïté informative de l'expression *déjà tiède* et de la phrase (2) *Manger déjà un peu tiède*. Le *déjà* implique en effet que l'objet qualifié n'était auparavant pas tiède. Si cela signifie qu'il était chaud, on se place dans un processus de refroidissement. Si c'est l'inverse, dans un processus de réchauffement.

Ces développements, combinés avec notre description générale de *mais*, donnent directement l'explication dont j'ai besoin pour la phrase (1) *Manger chaud, mais déjà un peu tiède*. Si *mais* relie *chaud* et *tiède*, c'est que *tiède* a ici une orientation argumentative inverse de celle de *chaud* : il est donc vu sur l'échelle du froid. Sa négation va par conséquent référer à des états plus chauds. Si donc, en vertu de *déjà*, la macaronade est « non tiède » au moment *t-1*, précédant le moment *t<sub>0</sub>* où elle doit être servie, c'est qu'elle est plus chaude en *t-1* qu'en *t<sub>0</sub>*, et qu'elle est en train de refroidir. Telle est bien la constatation d'où nous sommes partis et que nous devons expliquer.

Pour confirmer ce mécanisme, il peut être intéressant de remplacer *mais* par des connecteurs dont l'effet argumentatif est différent. Ils doivent, si je ne me suis pas trompé, modifier, par contrecoup, la valeur informative de la phrase totale, et, éventuellement, substituer au refroidissement un processus de réchauffement. C'est ce qui a lieu, notamment, avec *en tout cas*. Soit l'énoncé :

(3) Manger chaud, ou, en tout cas, déjà un peu tiède.

Nous comprenons immédiatement que le cuisinier a mis la macaronade à réchauffer. Résultat facilement explicable à partir d'une description générale de *en tout cas*. Une coordination « *p*, en tout cas *q* » implique en effet que *p* et *q* ont même orientation, appartiennent à la même échelle, *q* étant inférieur à *p* : *C'est bon, ou, en tout cas, mangeable, Il fait beau, en tout cas il ne pleut pas, Il est génial, ou en tout cas très intelligent*. On en conclut que *tiède*, en (3), est situé sur la même échelle que *chaud*, et orienté vers les cha-

leurs croissantes. Sa négation, par abaissement, va ainsi désigner des états plus froids. Entre *t-1* où la macaronade était plus froide, et *t<sub>0</sub>*, où elle est tiède, il y a eu par conséquent réchauffement, ce qui est conforme à notre observation initiale.

Une situation un peu plus complexe apparaît si, tout en conservant *mais*, on introduit une négation dans le premier membre de phrase. Ainsi :

(4) Ne pas manger chaud, mais déjà un peu tiède.

Retournement inattendu, et quelque peu inquiétant, l'ambiguïté que nous avons chassée revient. Avec un peu de temps et d'attention, on peut en effet lire (4) de deux façons tout à fait différentes. Dans une première interprétation, (4'), la macaronade doit être réchauffée, mais servie dès qu'elle commence à être tiède, sans attendre qu'elle soit vraiment chaude. Selon la seconde lecture, (4''), il faut au contraire, après l'avoir fait cuire, la laisser refroidir, et la consommer lorsqu'elle cesse d'être chaude et commence à tiédir. On a donc cette bizarrerie que *mais*, du fait qu'il suit une négation, perd son pouvoir désambiguïseur.

Bizarrerie qui, heureusement, est tout à fait prévisible. Car *mais*, après une proposition négative, peut avoir deux valeurs différentes (on dirait la même chose du *mas* portugais ou du *but* anglais). Il peut correspondre soit à l'espagnol *pero* (allemand : *aber*), soit à l'espagnol *sino* (allemand : *sondern*). C'est le premier seulement de ces *mais* qui satisfait à la description générale que j'ai utilisée dans cette annexe, et qui signale un renversement argumentatif<sup>1</sup>. Si l'on veut être sûr d'avoir cette lecture, il suffit d'ailleurs de faire suivre *mais* d'un *quand même*. Lisons (4) dans cette perspective :

Ne pas manger chaud, mais quand même déjà un peu tiède.

Le lecteur vérifiera que (4') est alors la seule interprétation possible. Ce qui s'explique facilement. Pour permettre *mais quand même*, *tiède* doit avoir une orientation opposée à celle du prédicat *pas chaud*, et doit donc être orienté vers le chaud. Il en résulte que l'état antérieur, mentionné par *déjà*, apparaît comme plus froid, et le processus total est un réchauffement.

1. Cf. J. C. Anscombe, O. Ducrot, « Deux *mais* en français ? », *Lingua*, 43, 1977, p. 23-40.

Supposons maintenant que *mais* soit du type *sino* ou *sondern*, lecture qui s'impose si on ajoute *au contraire* :

Ne pas manger chaud, mais au contraire déjà un peu tiède.

Suivi par *au contraire*, *mais* sert à la rectification et introduit un prédicat d'orientation opposée à celui qui est nié dans la première proposition. *Un peu tiède* aura donc une orientation contraire à celle de *chaud*, et appartiendra à une échelle dirigée vers le froid. L'état antérieur postulé par *déjà* est inférieur par référence à cette échelle, c'est-à-dire plus chaud. D'où le sentiment qu'il s'agit d'un refroidissement, comme le constate la lecture (4").

Que le lecteur continue lui-même l'expérience en remplaçant *déjà* par *encore*, s'il n'est pas écœuré par cette cuisine linguistique (mais en linguistique, plus encore qu'ailleurs, c'est en tout cas la conviction qui m'amène à accumuler les analyses de détail, « Les Dieux sont dans la cuisine »). On arrivera toujours à cette conclusion que l'effet informatif de la phrase (s'agit-il d'un réchauffement ou d'un refroidissement ?) dépend de la valeur argumentative de l'adjectif *tiède*, qui en est le pivot. Et cette valeur est elle-même déterminée par le *mais*. Ainsi ce mot, opérateur argumentatif par excellence, peut régir aussi, d'une façon indirecte, le contenu « sémantique » des phrases où il intervient — même au sens le plus restrictif du mot « sémantique », sens qui n'est d'ailleurs pas le mien.

## ANNEXE 3

UNE REFUTATION DES DOMINICAINS  
DANS LES PROVINCIALES<sup>1</sup>

La seconde *Provinciale* est consacrée à discuter la position des dominicains relativement à la « grâce suffisante ». Pour les jésuites, tous les hommes, ayant été rachetés par le Christ, ont une grâce suffisante pour faire leur salut. Il ne dépend alors que de leur volonté de rendre ou de ne pas rendre cette grâce efficace, « sans nouveau secours de Dieu ». Pour les jansénistes, au contraire, il est inadmissible que le salut de l'homme puisse, à un moment quelconque, dépendre de lui seul : le salut dépend toujours de la grâce divine, et cette grâce, comme l'exprime le symbole du Christ aux bras rapprochés, n'a pas été donnée à tous. Entre ces deux positions extrêmes, les dominicains soutiennent que tous les hommes ont une grâce suffisante pour être sauvés, mais qu'il leur faut en outre une seconde grâce, dite « efficace », que Dieu donne aux seuls hommes de bonne volonté. Ainsi ils espèrent concilier la liberté humaine (tout homme est libéré du péché par le Christ) et les limitations propres au statut de créature (qui a toujours besoin, pour son salut, du secours de son créateur). C'est cette thèse intermédiaire que Pascal voudrait ridiculiser, en soutenant que les dominicains, lorsqu'ils admettent une grâce suffisante donnée à tous les hommes, font aux jésuites une concession purement verbale et politique : ce que les dominicains appellent « grâce suffisante » ne peut en effet, si on lui juxtapose une grâce efficace donnée à quelques-uns seulement, avoir de suffisant que le nom.

Nous voudrions suggérer que Pascal, dans cette discussion, prend le mot « suffisant » au sens technique des mathématiciens — sens qui n'est guère celui du langage ordinaire.

1. Article publié dans *Langue française*, décembre 1971, p. 90-92.

Il est facile, en effet, de justifier les raisonnements pascaliens si l'on comprend, lorsqu'il parle d'une grâce suffisante, une grâce qui serait « condition suffisante » du salut, c'est-à-dire qui « impliquerait », au sens technique, le salut. (Nous ne pouvons pas prouver que cette lecture est la seule à rendre compte des raisonnements en question, mais une telle limitation n'est pas propre à notre méthode et caractérise toute explication de texte.) Pour soutenir cette thèse, nous commenterons deux passages de Pascal.

- (1) « Toutes sortes d'hommes, excepté les dominicains, entendent par le suffisant ce qui enferme tout le nécessaire. »  
(Edition « Les grands écrivains », t. 4, p. 166.)

Il faut comprendre cette proposition, nous semble-t-il, de la façon suivante. Si une condition  $A$  est suffisante pour un résultat  $R$ , et si une condition  $B$  est nécessaire pour ce même résultat, alors on ne peut satisfaire à  $A$  sans satisfaire aussi à  $B$  (on a donc, dans ce cas :  $A \rightarrow B$ ). Il s'agit maintenant de représenter l'hypothèse que  $A$  est suffisante et que  $B$  est nécessaire pour  $R$ , et de la représenter de telle sorte que la proposition  $A \rightarrow B$  puisse apparaître comme une conclusion inévitable à partir de cette hypothèse. Or on a tout de suite une solution, si l'on prend *nécessaire* et *suffisant* au sens mathématique, ce qui amènerait à écrire l'hypothèse en question :

$$(A \rightarrow R) \text{ et } (R \rightarrow B).$$

La transitivité de l'implication donne en effet immédiatement le résultat cherché :

$$A \rightarrow B.$$

- (2) « Comment donc vous laissez-vous aller à dire que tous les hommes ont *la grâce suffisante* pour agir, puisque vous confessez qu'il y en a une autre, absolument nécessaire pour agir, que tous n'ont pas » (p. 163).

Le raisonnement de Pascal consiste à prendre pour argument la proposition introduite par *Puisque vous confessez...* et posant que tous les hommes n'ont pas la grâce efficace, et à en conclure l'absurdité de la thèse *Tous ont la grâce suffisante*. Pour expliquer ce raisonnement, nous lui attribuerons une armature logique analogue à celle du précédent,

mais un peu plus compliquée dans la mesure où interviennent des quantificateurs, ce qui oblige à passer du calcul des propositions à celui des prédicats. Notre représentation du raisonnement pascalien est la suivante :

Dire qu'il y a une grâce suffisante, c'est poser un prédicat  $G_1$  vérifiant la proposition :

$$(1) \forall x (G_1x \rightarrow Sx)$$

où «  $\forall$  » est le quantificateur universel (= « pour tout  $x...$  ») et où  $S$  est un prédicat signifiant « être sauvé ».

Dire qu'il y a une grâce, dite « efficace », qui est nécessaire à l'action juste, donc au salut, c'est poser un prédicat  $G_2$ , vérifiant la proposition :

$$(2) \forall x (Sx \rightarrow G_2x)$$

La thèse dont Pascal veut montrer la fausseté, à savoir que tous les hommes ont la grâce suffisante, s'écrit :

$$(3) \forall x (G_1x)$$

L'argument utilisé, à savoir que tous les hommes n'ont pas la grâce efficace, proposition que les dominicains « confessent », s'écrit de son côté :

$$(4) \exists x (\sim G_2x)$$

où «  $\sim$  » est le symbole de la négation et «  $\exists$  » le quantificateur existentiel (*il y a des  $x$  tels que...*).

De (2) et de (4) on conclut alors *Il y a des hommes qui ne seront pas sauvés*, c'est-à-dire :

$$(5) \exists x (\sim Sx)$$

De (5) et de (1), on conclut maintenant qu'il y a des hommes qui n'ont pas la grâce suffisante :

$$(6) \exists x (\sim G_1x)$$

Or ce résultat est bien l'exacte contradiction de la proposition (3) dont Pascal voulait démontrer la fausseté.

De l'analyse qui précède, nous tirerons une triple conclusion. D'une part, que l'on comprend parfaitement les raisonnements de Pascal si l'on admet qu'il emploie les mots *nécessaire* et *suffisant* au sens des mathématiciens (dans le premier texte, nous avons traduit *Il suffit* par l'implication matérielle, dans le second, par l'implication formelle ; de même, mais en inversant la flèche, pour *Il est nécessaire*). Ce qui ne signifie pas d'emblée, répétons-le, qu'il n'y a pas d'autres moyens pour les comprendre.

Nous ferons remarquer, d'autre part, qu'on ne saurait comprendre ces mêmes raisonnements si l'on prend le mot *suffisant* au sens de tout le monde. En disant que des connaissances élémentaires d'arithmétique sont suffisantes pour comprendre la théorie des fonctions récursives, on n'entend pas que toutes les personnes qui ont ces connaissances comprennent *ipso facto* la théorie. Ni même que cette compréhension n'exige pas une certaine aptitude au raisonnement formel, aptitude qui n'est pourtant pas « enfermée » dans la connaissance de l'arithmétique élémentaire. On veut dire seulement que, dans l'ordre des connaissances mathématiques, on n'a pas besoin de plus que de l'arithmétique élémentaire, pas besoin, par exemple, du calcul intégral. En d'autres termes, en prenant le verbe *suffire* dans son sens habituel, on peut très bien dire, sans même être dominicain, que *A* suffit à *R*, que *B* est nécessaire pour *R* et que, pourtant, *A* n'implique pas du tout *B*. En montrant ainsi que Pascal ne prend pas l'expression *Il suffit* au sens du langage ordinaire, nous espérons rendre plus plausible, sans la démontrer rigoureusement, l'hypothèse qu'il la prend au sens des mathématiciens.

Enfin, à supposer que cette hypothèse soit vraie, la démarche de Pascal illustrerait l'attitude logiciste ou « réductionniste<sup>2</sup> ». Sous le couvert du bon sens, Pascal fait ce que font, selon nous, certains logiciens, sous prétexte de scientificité : présenter les notions logico-mathématiques, rassurantes dans la mesure où elles sont bien connues et qu'on n'a pas de peine à les manier, comme la vérité profonde d'un langage qui, jusqu'ici, a toujours échappé à toutes nos systématisations.

2. Cf. *La preuve et le dire*, p. 46 et « Langue et pensée formelle », *Langue française*, 1971, n° 12, p. 3.

## ANNEXE 4

UNE REFUTATION DE LA THEORIE  
DE L'ESCLAVAGE  
DANS L'ESPRIT DES LOIS<sup>1</sup>

Les analyses logiques effectuées dans le cadre du groupe « Logique-Langage » partent de la constatation suivante : un grand nombre de textes littéraires, surtout aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, se présentent comme des raisonnements. Leur objet est soit de démontrer, soit de réfuter une thèse. Pour ce faire, ils partent de prémisses, pas toujours explicites d'ailleurs, censées incontestables, et ils essaient de montrer qu'on ne saurait admettre ces prémisses sans admettre aussi telle ou telle conclusion — la conclusion étant soit la thèse à démontrer, soit la négation de la thèse de leurs adversaires, soit encore la négation de certains arguments de leurs adversaires. Et, pour passer des prémisses aux conclusions, ils utilisent diverses démarches argumentatives dont ils pensent qu'aucun homme sensé ne peut refuser de les accomplir.

Il se trouve d'autre part que les logiciens, de leur côté, se donnent pour objet d'inventorier les modes de raisonnement légitimes, d'en dégager le schéma abstrait et de construire des calculs, encore appelés « systèmes formels », per-

1. Les pages qui suivent proposent l'analyse détaillée d'un texte de Montesquieu où il réfute un des arguments avancés par les juristes romains en faveur de l'esclavage. Cette analyse, préparée dans le groupe « Logique et Langage » de l'I.N.R.D.P., a fait l'objet d'une émission de télévision scolaire (M.C. Barbault - O. Ducrot). Présentée en juin 1973 à un public de mathématiciens et de linguistes, elle a été l'objet de vives critiques de la part de ces derniers (selon M. Gross, un travail de cette nature est « sans intérêt »). De leur côté, les logiciens ont proposé diverses améliorations à la présentation formelle. Le texte qu'on va lire tient compte de ces propositions (je suis particulièrement redevable à D. Lacombe) et tente aussi de répondre aux critiques des linguistes. Pour l'essentiel, il s'appuie sur la fiche rédigée à l'occasion de l'émission de télévision : *Dossiers pédagogiques de la R.T.S.*, Français, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle, I, 1972-1973, O.F.R.A.T.E.M.E.)

mettant, de façon quasi mécanique, de tirer des conclusions à partir de prémisses.

Ce que nous appelons une « analyse logique » de texte, c'est la confrontation entre la démarche démonstrative sous-jacente à un texte et tels ou tels modes de raisonnement formalisés par les logiciens. Dans ce qui suit, les modes de raisonnement que nous envisagerons sont ceux qui sont formalisés dans le système appelé d'habitude « calcul des prédicats », système qui est actuellement enseigné, en classe de mathématiques, à partir de la seconde, et qui sous-tend la plupart des raisonnements effectués « intuitivement » par le mathématicien dans son activité de démonstration. Nous allons voir que ces modes de raisonnement, bien que leur domaine d'application privilégié soit sans conteste le travail mathématique, correspondent aussi, si l'on accepte une certaine approximation, à des démarches que l'on trouve effectivement accomplies dans des discours pensés et écrits en langue naturelle.

Encore deux remarques sur la méthode, avant de présenter un exemple d'analyse logique.

1. Bien que le but de la logique soit de recenser et de formaliser tous les modes de démonstration valides, aucun logicien ne peut prétendre, et aucun logicien sérieux ne prétend, avoir actuellement atteint ce but. Beaucoup de démarches argumentatives n'ont pas encore pu être introduites dans ce carcan particulièrement incommode qu'est le système formel. Si donc nous rencontrons dans un texte une démarche argumentative qui ne correspond à aucun des schémas formels établis à ce jour par les logiciens, il n'en résulte nullement que cette démarche est sans valeur. Dans son état actuel de développement, la logique ne saurait être considérée comme la mesure de toute vérité, et nous reconnaissons même volontiers qu'elle ne le pourra jamais. Mais il ne nous semble pas moins utile, d'une part de reconnaître, dans des textes réels, des raisonnements déjà formalisés par les logiciens, d'autre part de préciser et, pour ainsi dire, de cerner négativement ceux qui n'ont pas encore été formalisés, en les comparant aux schémas explicites qui composent l'actuelle panoplie du logicien.

2. Le mode d'analyse que nous proposons implique, on s'en apercevra rapidement, que l'on soumette le texte à un

travail d'abstraction draconien. Notamment, nous devons négliger tout ce qui, dans le texte argumentatif étudié, n'est pas raisonnement. Or il est clair que l'auteur ne faisait généralement pas montre d'un tel jansénisme : les effets stylistiques que nous coupons impitoyablement lui étaient même souvent nécessaires pour assurer l'efficacité de son discours. Bien plus, il y a sans doute quelque arbitraire à séparer, comme nous faisons, ce qui sert à la conviction et ce qui sert à la persuasion. Mais il n'en résulte pas, selon nous, que notre analyse soit illégitime : ce qui serait illégitime, ce serait de s'en tenir à elle, de la considérer comme épuisant l'explication de texte, ce qui n'est certes pas dans notre intention (il y aurait d'ailleurs quelque hypocrisie, vu la situation de l'enseignement aujourd'hui, à dénoncer le fanatisme logique comme un danger actuel). Bien au contraire, nous sommes persuadés que l'analyse logique appelle, comme compléments nécessaires, des études menées à d'autres points de vue, stylistique, rhétorique, esthétique, historique, psychologique, etc.

#### *Présentation du texte.*

Au § 2 du livre 15 de la première partie de *l'Esprit des lois*, Montesquieu discute la justification de l'esclavage donnée par les juristes romains. Ceux-ci attribuent trois sources à l'esclavage. Certains esclaves sont des prisonniers de guerre ; d'autres sont des débiteurs qui n'ont pas pu payer leurs dettes ; d'autres enfin sont esclaves simplement parce que leurs parents l'étaient. Dans les trois cas, selon Justinien (*Institutions*, livre I), c'est la pitié qui est le fondement dernier de l'esclavage. Le paragraphe d'où est extrait notre texte indique d'abord, sur le mode ironique, la thèse générale des juristes romains, puis présente successivement trois arguments, en faveur de cette thèse, tirés des trois formes d'esclavage. Enfin, Montesquieu réfute ces arguments l'un après l'autre. Nous avons extrait de ce paragraphe la discussion relative aux prisonniers de guerre ; pour cela, nous avons dû supprimer le passage où sont présentés le deuxième et le troisième arguments esclavagistes, passage qui s'intercale entre la présentation du premier et sa réfutation.

On ne croirait jamais que c'eût été la pitié qui eût établi l'esclavage, et que pour cela elle s'y fût prise de trois manières.

Le droit des gens a voulu que les prisonniers fussent esclaves, pour qu'on ne les tuât pas (...)

Il est faux qu'il soit permis de tuer dans la guerre autrement que dans le cas de nécessité ; mais, dès qu'un homme en a fait un autre esclave, on ne peut pas dire qu'il ait été dans la nécessité de le tuer, puisqu'il ne l'a pas fait. Tout le droit que la guerre peut donner sur les captifs est de s'assurer tellement de leur personne qu'ils ne puissent plus nuire. Les homicides faits de sang-froid par les soldats, et après la chaleur de l'action, sont rejetés de toutes les nations du monde. »

Ainsi délimité, notre texte comporte deux parties. Les deux premières phrases présentent ce que nous appellerons la « position esclavagiste ». On peut, à l'intérieur de celle-ci, distinguer une thèse, présentée dans la première phrase, et un argument, donné dans la seconde. La thèse, c'est que l'esclavage a sa source dans le sentiment de pitié. Quant à l'argument, c'est que toute une catégorie d'esclaves est constituée par des prisonniers qui, une fois la guerre finie, n'ont pas été tués.

Voici maintenant la réfutation que Montesquieu oppose à la thèse esclavagiste. Elle consiste en un texte suivi, constitué par quatre phrases :

- (a) Il est faux qu'il soit permis de tuer dans la guerre autrement que dans le cas de nécessité.
- (b) Mais dès qu'un homme en a fait un autre esclave, on ne peut pas dire qu'il ait été dans la nécessité de le tuer, puisqu'il ne l'a pas fait.
- (c) Tout le droit que la guerre peut donner sur les captifs, c'est de s'assurer tellement de leur personne qu'ils ne puissent plus nuire.
- (d) Les homicides faits de sang-froid par les soldats, et après la chaleur de l'action, sont rejetés de toutes les nations du monde.

Dès la première lecture, le texte apparaît comme difficile. Bien qu'il se présente comme une argumentation, la démarche argumentative est peu visible. D'une part, on ne voit pas immédiatement le lien qui peut unir l'un à l'autre l'argument et la thèse esclavagistes. D'autre part et surtout, on ne saisit pas en quoi la « réfutation » de Montesquieu réfute

vraiment la position de ses adversaires. On remarquera, par exemple, que la notion fondamentale sur laquelle repose la théorie esclavagiste, c'est-à-dire la notion de « pitié », n'est reprise dans aucune des quatre phrases où Montesquieu présente sa propre position. Et, inversement, Montesquieu fait intervenir des notions comme celle de « droit de tuer », qui ne jouent aucun rôle apparent dans le raisonnement qu'il prétend réfuter. Le but principal de notre analyse sera justement de montrer :

1. le rapport entre la thèse et l'argument des esclavagistes ;

2. le rapport entre le raisonnement esclavagiste et sa réfutation par Montesquieu.

Si nous atteignons ce but, notre étude aura réalisé un des objectifs que nous fixons à l'analyse logique du discours : rendre intelligibles des textes qui ne le sont pas immédiatement, en interprétant les énoncés de façon à ce qu'ils puissent avoir la valeur logique (de prémisses ou de conclusions) à laquelle ils prétendent.

#### Codage du texte.

Pour rapprocher le texte de certains schémas de raisonnement mis au point par les logiciens, il est nécessaire d'abord de le transcrire dans un des langages artificiels où ceux-ci développent leurs calculs. Nous avons choisi le langage logique le plus commun, appelé « calcul des prédicats ». Mais avant d'opérer cette transcription, il faut simplifier le texte, afin d'y retrouver, sous la diversité des expressions utilisées, un petit nombre de notions principales autour desquelles le raisonnement serait bâti. Nous avons fait l'hypothèse que le texte de Montesquieu s'articule autour de six relations, dont nous donnons ci-dessous la liste, ainsi que leur représentation symbolique :

$x$ tue $y$ à l'instant $t$	$T$ $xyt$
$x$ est dans la nécessité de tuer $y$ en $t$	$NT$ $xyt$
$x$ a le droit de tuer $y$ en $t$	$DT$ $xyt$
$x$ a pitié de $y$ en $t$	$P$ $xyt$
$x$ a fait $y$ prisonnier avant l'instant $t$	$PR$ $xyt$
$x$ fait $y$ esclave en $t$	$E$ $xyt$

Nous tenons à souligner que le choix de ces six relations est une hypothèse arbitraire, qui ne se justifie que par les résultats auxquels elle conduit. On peut dire que ce choix explicite le niveau d'abstraction auquel nous nous plaçons : nous décidons de négliger tous les aspects du texte qui ne peuvent pas être décrits à l'aide de nos six relations.

Munis de cet outillage, nous pouvons passer au codage des différentes phrases du texte : chacune sera représentée à l'aide de quelques-unes des relations précédentes, unies par les opérateurs habituels du calcul des prédicats. Pour simplifier, nous utiliserons seulement la conjonction (marquée «  $\wedge$  »), la négation (marquée «  $\sim$  ») et ce que Russell appelle l'« implication formelle » (marquée «  $\Rightarrow$  »). Celle-ci, qu'on pourrait appeler aussi « implication universelle », a le sens suivant. Si  $P$  et  $Q$  sont des prédicats, la formule

$$P \, xyz \Rightarrow Q \, xyz$$

signifie : « Quels que soient  $x$ ,  $y$  et  $z$ , s'ils sont dans la relation  $P$ , ils sont aussi dans la relation  $Q$  », c'est-à-dire, si «  $\rightarrow$  » représente, comme c'est généralement le cas, l'implication « matérielle » :

$$\forall x, \forall y, \forall z (P \, xyz \rightarrow Q \, xyz)$$

Commençons par la position esclavagiste, et d'abord par la thèse : *C'est la pitié qui a établi l'esclavage*. La tournure *C'est... qui* implique qu'il n'y a pas d'autre cause à l'esclavage que la pitié. Nous devons donc comprendre que, si un homme fait un autre esclave, cela suppose qu'il a eu pitié de lui, en précisant qu'il s'agit uniquement, dans le passage que nous avons extrait, des esclaves de guerre : notre prédicat  $E$  doit être compris comme se référant à ce seul type d'esclaves. Nous représenterons la thèse des juristes romains par la formule

$$(1) E \, xyt \Rightarrow P \, xyt$$

(= « Si  $x$  a fait  $y$  esclave en  $t$ , cela implique que  $x$  a eu pitié de  $y$  en  $t$ . »)

Quant à l'argument esclavagiste en faveur de cette thèse, c'est que les esclaves (en conservant la restriction mentionnée plus haut) sont des prisonniers de guerre qui, la guerre finie, n'ont pas été mis à mort :

$$(2) E \, xyt \Rightarrow (PR \, xyt \wedge \sim T \, xyt)$$

(On peut gloser cette formule comme : « Si  $x$  a fait  $y$  esclave

en  $t$ , c'est que  $x$  a fait  $y$  prisonnier avant  $t$ , et que  $x$  n'a pas tué  $y$  en  $t$  »).

On notera que nous n'avons pas transcrit l'expression *le droit des gens*, qui apparaît dans l'argument esclavagiste. Selon nous, son rôle est essentiellement de rappeler, au moment où Montesquieu expose l'argument des juristes, la thèse que cet argument doit étayer, à savoir que l'esclavage est lié à des valeurs humanitaires (pitié, droit des gens). Nous aurons rendu compte de cette expression lorsque nous aurons réussi à expliciter une démarche qui permette effectivement de passer de l'argument à la thèse.

Venons-en maintenant à la transcription de la réponse de Montesquieu. La phrase (a) ne fait pas de difficulté. Elle dit que si l'on n'est pas dans la nécessité de tuer quelqu'un, on n'a pas le droit de le faire. Cette règle est donnée avec la détermination « à la guerre ». Mais il nous semble possible de ne pas en tenir compte, car il ne peut pas s'agir d'une restriction. Il faut la comprendre plutôt comme « même à la guerre » — la validité de la règle en cas de guerre (où l'on peut avoir tendance à la mettre en doute) la rendant *a fortiori* valable dans les autres situations, notamment après la guerre, quand les adversaires sont devenus des prisonniers. Nous représenterons donc la phrase (a) par la formule :

$$(3) \sim NT \, xyt \Rightarrow \sim DT \, xyt$$

(= « Si  $x$  n'est pas dans la nécessité de tuer  $y$  en  $t$ , alors  $x$  n'a pas le droit de tuer  $y$  en  $t$  »).

La phrase (b) est un peu plus difficile, car elle renferme en elle-même un raisonnement, marqué par la conjonction *puisque*. Ce raisonnement nous semble le suivant : « Si  $x$  a fait  $y$  esclave, cela implique que  $x$  n'a pas tué  $y$ . Or, si  $x$  n'a pas tué  $y$ , cela implique qu'il n'était pas dans la nécessité de le faire. Donc, si  $x$  a fait  $y$  esclave,  $x$  n'était pas dans la nécessité de le tuer. » Représentons formellement cette démarche. On a :

$$(4) E \, xyt \Rightarrow \sim T \, xyt$$

$$(5) \sim T \, xyt \Rightarrow \sim NT \, xyt$$

(Les paraphrases de ces deux formules seraient, respectivement : « Si  $x$  a fait  $y$  esclave en  $t$ , alors  $x$  n'a pas tué  $y$  en  $t$  et « Si  $x$  n'a pas tué  $y$  en  $t$ , alors  $x$  n'était pas dans la nécessité de tuer  $y$  en  $t$ . » Noter que (5) est la simple application

d'un principe de logique formelle : *Ce qui n'est pas vrai n'est, à plus forte raison, pas nécessaire.*)

Il se trouve maintenant que l'implication représentée par «  $\Rightarrow$  » a, dans le système formel construit par les logiciens, la propriété de transitivité : si *a* implique *b* et que *b* implique *c*, alors *a* implique *c*. Appliquée à (4) et à (5), cette propriété donne le résultat :

$$(6) E\ xyt \Rightarrow \sim NT\ xyt$$

(= « Si *x* a fait *y* esclave en *t*, *x* n'était pas dans la nécessité de tuer *y* en *t* »).

La proposition (6) nous semble représenter le résultat du raisonnement interne que comporte la phrase (b).

Avant d'abandonner cette phrase, il faut encore remarquer qu'elle commence par un *mais* — le *mais*, équivalent à *or*, qui unit deux prémisses d'un raisonnement. Il semble donc raisonnable de réunir cette phrase et la précédente pour chercher leur commune conclusion. Comparons donc la formule (6) qui traduit la phrase (b) et la formule (3) qui traduit la phrase (a) :

$$(6) E\ xyt \Rightarrow \sim NT\ xyt$$

$$(3) \sim NT\ xyt \Rightarrow \sim DT\ xyt$$

Il apparaît tout de suite que nous pouvons, une seconde fois, utiliser la transitivité de l'implication (dont nous supposons qu'elle constitue le ressort du raisonnement suggéré par le *mais*).

On obtient alors :

$$(7) E\ xyt \Rightarrow \sim DT\ xyt$$

(« Si *x* a fait *y* esclave en *t*, *x* n'avait pas le droit de tuer *y* en *t*. » Autrement dit, au moment où l'on fait quelqu'un esclave, on n'a pas le droit de le tuer.)

Cette formule (7) rassemble tout ce qui est pertinent, en ce qui concerne le raisonnement, dans les phrases (a) et (b).

Il ne reste plus alors à transcrire que les phrases (c) et (d). (Nous considérerons d'ailleurs (d) comme une simple explicitation de (c) — décision qui peut être contestée, ce qui amènerait à introduire une démarche supplémentaire dans l'argumentation.) L'objet de ces phrases nous semble de nier que les lois de la guerre donnent le droit de faire « plus » que de garder les prisonniers en prison, et qu'elles donnent notamment le droit de les tuer. Nous les transcrivons par la formule :

$$(8) \sim (PR\ xyt \Rightarrow DT\ xyt)$$

(= « Si *x* a fait prisonnier *y* à un moment antérieur à *t*, cela n'implique pas que *x* ait le droit de tuer *y* en *t* »).

On notera qu'une autre transcription, plus forte, est aussi possible, selon laquelle il serait toujours interdit de tuer les prisonniers : nous ne l'avons pas adoptée ici, car la transcription plus faible que nous avons donnée suffit en fait pour le raisonnement.

D'autre part, cette dernière correspond très bien à la formulation de Montesquieu *Tout le droit que la guerre peut donner sur les captifs...* Montesquieu ne nie pas qu'on ait, dans telle ou telle circonstance, le droit de tuer un prisonnier : il nie que ce droit puisse se fonder sur la situation de guerre, c'est-à-dire sur le fait qu'il s'agit d'un prisonnier.

Résumons-nous : la réfutation proposée par Montesquieu s'est trouvée réduite à deux propositions, transcrites par les formules (7) et (8). La première dit que les esclaves sont des personnes que l'on n'avait pas le droit de tuer *au moment* où on les a fait esclaves. La seconde nie qu'il y ait, pour le vainqueur, un droit de mort sur les prisonniers.

Malheureusement, nous ne voyons pas encore en quoi cette démonstration est une réfutation de la position esclavagiste. Notre système formel, en tout cas, ne donne nullement le droit de considérer (7) et (8) comme réfutation de (1) ou de (2), ni même de la démarche qui conduit de (1) à (2). Mais l'on se rappellera que cette démarche elle-même nous avait semblé obscure. Il nous semblait qu'il y avait quelques chaînons manquants dans le raisonnement esclavagiste. Nous allons donc faire l'hypothèse suivante : nous supposons que la réponse de Montesquieu s'adresse à ces chaînons manquants, autrement dit, qu'elle s'adresse à des hypothèses implicites présentes, sans être formulées, dans la démonstration de ses adversaires. Essayons donc de reconstituer cette démonstration.

#### *Les hypothèses implicites des juristes.*

Dans notre travail de reconstitution, nous avons maintenant un fil directeur. Nous sommes conduits en effet à considérer comme hypothèses implicites des esclavagistes des affir-

mations incompatibles avec celles que Montesquieu a présentées dans sa réfutation. Supposons, par exemple, que le raisonnement esclavagiste prenne pour évidente l'affirmation suivante, contredite par la formule (8) de Montesquieu :

$$(9) PR\ xyt \Rightarrow DT\ xyt$$

(= « Si  $x$  a fait  $y$  prisonnier avant  $t$ ,  $x$  a le droit de tuer  $y$  en  $t$  »).

Dans ce cas, le raisonnement esclavagiste apparaît plus clair. Rappelons en effet qu'il part de l'argument :

$$(2) E\ xyt \Rightarrow (PR\ xyt \wedge \sim T\ xyt)$$

La transitivité de l'implication, qui est une des règles de notre système formel, nous donne le droit alors de remplacer, dans (2),  $PR$  par  $DT$  (puisqu'on a, d'après (9), le droit de tuer tout prisonnier). L'argument (2) devient donc :

$$(10) E\ xyt \Rightarrow (DT\ xyt \wedge \sim T\ xyt)$$

(= « Si  $x$  a fait  $y$  esclave en  $t$ , cela suppose que  $x$  a le droit de tuer  $y$  en  $t$ , et qu'il ne le tue pas en  $t$ . » C'est-à-dire, dans un langage plus naturel : « Au moment où l'on fait esclave quelqu'un, on renonce à le tuer, alors qu'on a le droit de le tuer »).

Un dernier pas est encore nécessaire pour passer de (10) à la formule (1) qui représente la thèse esclavagiste. Il nous faut considérer comme une deuxième hypothèse implicite des esclavagistes l'idée que, si l'on ne tue pas une personne qu'on a le droit de tuer, c'est qu'on a pitié d'elle. Cette deuxième hypothèse aurait la forme :

$$(11) (DT\ xyt \wedge \sim T\ xyt) \Rightarrow P\ xyt$$

Si l'on admet cette hypothèse, qui peut apparaître, dans l'ordre de l'horreur, comme relativement raisonnable, il devient possible, en se fondant toujours sur la transitivité de l'implication, de remplacer, dans (10),  $DT\ xyt \wedge \sim T\ xyt$  par  $P\ xyt$ . Alors (10) devient la thèse esclavagiste elle-même, à savoir :

$$(1) E\ xyt \Rightarrow P\ xyt$$

Nous pouvons donc dire que cette thèse découle bien de l'argument (2), mais à condition d'y adjoindre les deux hypothèses implicites (9) et (11), c'est-à-dire : *On a le droit de tuer les prisonniers et Ne pas tuer quelqu'un qu'on a le droit de tuer, c'est faire acte de pitié*. Il devient nécessaire

alors de passer de l'idée *Les esclaves sont des prisonniers qu'on n'a pas tués* à l'idée *Les esclaves doivent leur condition à la pitié qu'on a eue d'eux*. Mais, une fois reconstitué le raisonnement esclavagiste, nous comprenons du même coup que la réponse de Montesquieu en est vraiment une réfutation. Cette réponse consiste en effet, nous l'avons dit, en deux affirmations transcrites par les formules (7) et (8). La seconde, niant qu'on ait *ipso facto* le droit de tuer les prisonniers, contredit immédiatement la première hypothèse implicite des esclavagistes, à savoir (9). (En fait, nous avons même, dans notre démarche analytique, choisi (9) pour son incompatibilité avec (8).) Quant à la première affirmation de Montesquieu, représentée par la formule (7), elle pose que les esclaves de guerre sont des gens qu'on n'avait pas le droit de tuer. Par là, elle contredit une des étapes intermédiaires du raisonnement esclavagiste, à savoir (10), selon laquelle ces esclaves sont des personnes qu'on avait le droit de tuer et qu'on n'a pas tués. Nous pouvons donc comprendre l'unité du texte, qui, au départ, était peu apparente. Nous avons pu reconstituer la démarche des adversaires de Montesquieu, et la reconstituer d'une façon telle que la réponse de Montesquieu en soit vraiment une réfutation.

### Conclusion

Pour juger l'analyse présentée ici, il faut d'abord récapituler les hypothèses sur lesquelles elle se fonde, et montrer ensuite les résultats obtenus grâce à elles. Nos hypothèses sont de trois sortes. Certaines tiennent à notre décision de transcrire le texte à l'aide des six relations présentées plus haut, en négligeant ce qui n'est pas exprimable à l'aide de ces relations. Cela a notamment pour conséquence une simplification grossière des relations temporelles utilisées dans le texte de Montesquieu. Les seules données temporelles que nous ayons considérées sont le moment  $t$  où un individu est transformé en esclave et la période, antérieure à  $t$ , pendant laquelle il est prisonnier. Or Montesquieu considère aussi le moment de l'« action » (celui où l'on a le droit de tuer) et, d'autre part, toute la période postérieure à  $t$ , celle pendant laquelle il y a esclavage. C'est que, à ce qu'il nous a semblé,

la complication formelle rendue nécessaire par l'expression de ces distinctions était peu payante : elle n'avait pas pour contrepartie de conférer au texte — ou, au moins, à sa démarche démonstrative — une intelligibilité supplémentaire.

D'autres hypothèses tiennent au fait que nous avons attribué à Montesquieu les schémas de raisonnement constituant le calcul des prédicats, et eux seuls : nous avons donc supposé que les ressorts de l'argumentation étudiée appartiennent tous à l'ensemble de démarches discursives formalisées dans ce calcul.

Enfin, les décisions que nous avons prises au moment d'établir nos diverses formules, ces décisions aussi constituent une série d'hypothèses. Ainsi, l'on remarquera que nous avons à plusieurs reprises choisi d'utiliser une implication unilatérale («  $\Rightarrow$  ») là où le texte aurait aussi bien autorisé une équivalence («  $\Leftrightarrow$  »). Par exemple, pour traduire l'idée que la pitié a fondé l'esclavage, nous avons choisi d'écrire *L'esclavage implique la pitié* ( $E\ xyt \Rightarrow P\ xyt$ ). En fait — on nous l'a souvent reproché —, la thèse prêtée par Montesquieu aux esclavagistes signifie tout autant que la pitié a entraîné l'esclavage ( $P\ xyt \Rightarrow E\ xyt$ ). Si nous avons ainsi privilégié une seule des deux indications également contenues dans le texte, c'est que celle-là nous semblait, pour la suite du raisonnement, la seule importante. Ce que réfute Montesquieu, dans le texte que nous étudions, c'est que la transformation des prisonniers en esclaves suppose un acte de pitié de la part du vainqueur. Pour réfuter l'implication inverse, à savoir, que la pitié a entraîné l'esclavage, d'autres arguments auraient été nécessaires ; Montesquieu aurait dû montrer notamment qu'il y a d'autres solutions, pour un vainqueur pitoyable, que de se constituer des esclaves. Il nous semblerait d'ailleurs fort intéressant de chercher pourquoi Montesquieu n'a pas proposé cette démonstration (il la suggère seulement, et de façon marginale, lorsqu'il autorise les vainqueurs à *s'assurer tellement* de la personne des prisonniers qu'ils *ne peuvent plus nuire*).

Toutes ces hypothèses sont, les unes comme les autres, arbitraires. Et cet arbitraire a pour signe que nous ne pouvons pas (cela nous a été reproché particulièrement par M. Gross) fournir une procédure qui engendrerait automati-

quement nos diverses transcriptions à partir des énoncés du texte. Autrement dit, nous ne possédons pas — et nous ne chercherons certainement pas à acquérir — des règles de traduction dont l'application à une phrase de Montesquieu engendrerait mécaniquement une formule du calcul des prédicats. La raison en est que nos transcriptions supposent — nous avons toujours insisté sur ce point — une considérable abstraction, et, surtout, que nous ne pouvons donner aucune règle *générale* indiquant de quels aspects des énoncés nous ferons abstraction. Nous faisons abstraction de ce qui, *dans le texte que nous étudions*, ne nous paraît pas essentiel pour reconstituer un mouvement argumentatif cohérent. Dans un autre texte, tels ou tels caractères dont nous avons fait ici abstraction devraient peut-être au contraire être mis en évidence, et l'on devrait peut-être y négliger des éléments que nous avons pris, ici, en considération. La justification de notre démarche ne saurait donc être présentée au niveau des phrases elles-mêmes, mais par rapport à l'économie d'ensemble du texte étudié. Ce qui peut compenser l'arbitraire des hypothèses, ce sont seulement les avantages obtenus quant à la compréhension du discours.

Rappelons quels sont ces avantages. D'abord, nous avons réussi à faire apparaître dans le texte une démonstration suivie et cohérente, ce qui nous semble indispensable étant donné qu'il se présente comme une démonstration. Nous avons expliqué, notamment, que les arguments développés par Montesquieu peuvent être considérés comme une réfutation de la théorie à laquelle ils sont opposés, et nous avons expliqué, en même temps, que cette théorie peut présenter comme arguments les propositions qu'elle donne effectivement pour tels.

Ensuite nous croyons avoir rendu intelligibles, dans le détail même du texte, diverses expressions utilisées par Montesquieu. C'est le cas pour les conjonctions logiques *puisque* et *mais* de la phrase (b). Des expressions de ce type ont pour fonction constante, en français, d'accompagner les démarches successives d'un raisonnement. Or le texte lui-même n'indiquait pas les raisonnements dont le *puisque* et le *mais* devaient introduire les prémisses. Notre explication logique a permis, en revanche, de les expliciter. Aussi impor-

tante est l'explication possible, à partir de nos analyses, pour le *Il est faux que* qui introduit la phrase (a). Ne l'ayant pas signalé en cours de route, afin de ne pas interrompre l'exposé proprement logique, nous nous permettons d'insister maintenant sur ce point. Lorsque la négation, dans une phrase, est exprimée par *Il est faux que* (et non par le simple morphème *ne... pas*), il s'agit toujours de ce type de négation que nous appelons « polémique ». Si je veux vous informer sur le temps qu'il fait, je ne vais pas vous annoncer « *Il est faux qu'il fasse beau* ». On n'utilise une telle phrase que pour répondre à un interlocuteur qui a prétendu, implicitement ou explicitement, qu'il fait beau, ou bien pour réfuter un tiers qui a soutenu une telle opinion. Si Montesquieu déclare *Il est faux qu'il soit permis de tuer autrement qu'en cas de nécessité*, c'est donc qu'il prête à quelqu'un, en l'occurrence aux esclavagistes, l'affirmation *On a le droit de tuer sans nécessité*. Il y a là une sorte d'indice linguistique montrant que cette thèse est une des prémisses implicites des juristes romains — ce qui confirme bien notre reconstruction. (En fait, la prémisses implicite était, selon notre analyse, *On a le droit de tuer les prisonniers*. Mais toute la démarche de Montesquieu consiste justement à montrer le lien existant entre cette thèse et la croyance qu'on peut, à la guerre, tuer sans nécessité.)

Enfin et surtout, la reconstruction formelle que nous avons proposée peut servir de point de départ à une réflexion sur le contenu et la valeur profonde du texte. Par exemple, elle permet de toucher du doigt le point faible de l'argumentation de Montesquieu. On peut voir, en effet, si l'on relit la suite de formules dont nous nous sommes servis, que cette argumentation repose sur une sorte de glissement de sens relatif à l'expression *être dans la nécessité de tuer*.

Dans la phrase (b), cette expression est prise en un sens extrêmement formel : Montesquieu pose que, *si le vainqueur n'a pas tué son prisonnier, c'est qu'il n'était pas dans la nécessité de le faire*, en utilisant ce principe logique que ce qui n'est pas, n'est pas à plus forte raison nécessaire. Mais la même expression est prise dans un sens beaucoup plus matériel dans la phrase (a), où Montesquieu affirme que, si l'on n'est pas dans la nécessité de tuer, on n'a pas le droit de le faire. Ici, la nécessité n'est plus entendue comme néces-

sité logique, elle ne signifie plus la stricte impossibilité de ne pas être, mais le besoin, avec toute la marge d'imprécision et d'approximation liée à cette notion. Car les adversaires de Montesquieu peuvent très bien soutenir que c'est une nécessité vitale pour le vainqueur de tuer les prisonniers (ou, sinon, de les réduire en esclavage), toute autre façon de « s'assurer de leur personne » étant soit ruineuse, soit inefficace, et donc effectivement impraticable.

À partir de là, une étude critique du texte devient possible. On peut se demander, par exemple, pourquoi Montesquieu a été contraint à un raisonnement qui côtoie d'aussi près le sophisme. Une explication parmi bien d'autres serait que Montesquieu, malgré tout l'humanitarisme dont témoigne ce texte, n'en est pas arrivé à nier qu'il existe un « droit de tuer ». Il admet, comme le veut son époque, que le droit naturel comporte, dans certaines circonstances, comme la guerre, un droit de tuer : le meurtre, en cas de guerre, n'est pas simplement un fait mais un droit, inscrit dans la nature. Tout ce que Montesquieu peut faire dès lors, s'il veut combattre la thèse des juristes esclavagistes, c'est de limiter ce droit en le liant à une « nécessité de tuer », notion dont la définition, nous l'avons vu, ne manque pas d'ambiguïté.

Il nous semble donc, finalement, que notre formalisation, si arbitraire qu'elle soit, est néanmoins éclairante. Elle permet à la fois de comprendre le texte lui-même et d'ouvrir une discussion à son sujet. Cela n'implique d'ailleurs nullement dans notre esprit — nous insistons sur ce point — que la lecture proposée soit suffisante. Au contraire, elle demande à être complétée par d'autres lectures et ne peut prétendre qu'à donner un point de vue, nullement exclusif d'autres approches.

N. B. Il va de soi que, dans la pratique pédagogique, il ne saurait être question d'imposer aux élèves le schéma qui précède et de le leur présenter comme la vérité du texte. Notre analyse devrait être redécouverte par les élèves. Ou, plutôt, les élèves devraient chercher par eux-mêmes une reconstitution logique du texte de Montesquieu. Et il n'est nullement exclu que l'on puisse en trouver plusieurs qui, différentes de celle-ci, en ce sens qu'elles situent ailleurs leur effort d'abstraction, arrivent tout autant à conférer une

cohérence interne au passage étudié. La comparaison de ces analyses, qu'on pourrait à juste titre appeler des « lectures », constituerait alors une explication de texte extraordinairement fructueuse et qui mériterait, enfin, le titre de « réflexion ».

## « PROPOSITIONS »

- Marc Baratin, LA NAISSANCE DE LA SYNTAXE À ROME.  
 Alain Berrendonner, ÉLÉMENTS DE PRAGMATIQUE LINGUISTIQUE.  
 Bernard Cerquiglini, LA PAROLE MÉDIÉVALE. *Discours, syntaxe, texte*.  
 Benoît de Cornulier, EFFETS DE SENS.  
 Oswald Ducrot, LES ÉCHELLES ARGUMENTATIVES.  
 – LE DIRE ET LE DIT.  
 – LOGIQUE, STRUCTURE, ÉNONCIATION.  
 Michael Dummett, PHILOSOPHIE DE LA LOGIQUE.  
 Jon Elster, LE LABOUREUR ET SES ENFANTS. *Deux essais sur les limites de la rationalité*.  
 – PSYCHOLOGIE POLITIQUE. *Veyne, Zimoviev, Tocqueville*.  
 Stéphane Ferret, LE PHILOSOPHE ET SON SCALPEL. *Le problème de l'identité personnelle*.  
 Jerry A. Fodor, LA MODULARITÉ DE L'ESPRIT. *Essai sur la psychologie des facultés*.  
 Nelson Goodman, FAITS, FICTIONS ET PRÉDICTIONS.  
 Pierre Jacob, L'EMPIRISME LOGIQUE, *ses antécédents, ses critiques*.  
 Roman Jakobson, UNE VIE DANS LE LANGAGE. *Autoportrait d'un savant*.  
 Jean-François Jeandillou, ESTHÉTIQUE DE LA MYSTIFICATION. *Tactique et stratégie littéraires*.  
 Saul Kripke, LA LOGIQUE DES NOMS PROPRES (*Naming and Necessity*).  
 George Lakoff et Mark Johnson, LES MÉTAPHORES DANS LA VIE QUOTIDIENNE.  
 Jacques Lerot, PRÉCIS DE LINGUISTIQUE GÉNÉRALE.  
 Michele Prandi, SÉMANTIQUE DU CONTRESENS. *Essai sur la forme interne du contenu des phrases*.  
 – GRAMMAIRE PHILOSOPHIQUE DES TROPES. *Mise en forme linguistique et interprétations discursives des conflits conceptuels*.  
 Hilary Putnam, RAISON, VÉRITÉ ET HISTOIRE.  
 François Recanatì, LES ÉNONCÉS PERFORMATIFS. *Contribution à la pragmatique*.  
 René Rivara, LE SYSTÈME DE LA COMPARAISON. *Sur la construction du sens dans les langues naturelles*.  
 Mitsou Ronat, Daniel Couquaux *et al.*, LA GRAMMAIRE MODULAIRE.  
 Philippe de Rouilhan, FREGE. *Les paradoxes de la présentation*.  
 John R. Searle, L'INTENTIONALITÉ. *Essai de philosophie des états mentaux*.  
 Dan Sperber, Deirdre Wilson, LA PERTINENCE. *Communication et cognition*.  
 Marcel Vuillaume, GRAMMAIRE TEMPORELLE DES RÉCITS.  
 Denis Zaslavsky, ANALYSE DE L'ÊTRE. *Essai de philosophie analytique*.

10/100

CET OUVRAGE A ÉTÉ ACHEVÉ D'IMPRIMER EN NUMÉRIQUE LE PREMIER JUILLET DEUX MILLE TREIZE DANS LES ATELIERS DE NORMANDIE ROTO IMPRESSION S.A.S.  
A LONRAI (61250) (FRANCE)  
N° D'ÉDITEUR : 5439  
N° D'IMPRIMEUR : 132461

Dépôt légal : juillet 2013